

LES ACADIENS DE LA RIVE NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT

PAR CARMEN ROY

INTRODUCTION

Lorsqu'en 1957, nous avons franchi pour la première fois le fleuve Saint-Laurent pour accomplir le trajet de Sept-Îles à Forteau Bay, soit jusqu'au détroit de Belle-Île, nous avons pénétré vers l'inconnu. Les moyens de communication étaient difficiles (ils le sont encore), et l'enquête non moins difficile. On nous parlait, notamment dans la région de Blanc-Sablon, beaucoup plus de cette «terre de Caïn», malencontreusement découverte par Jacques Cartier, que du folklore de la région, dont nous allions tenter de démêler les influences et d'inventorier les ressources.

Il ne faudrait toutefois pas croire, par la nature de cette première tranche de notre rapport, que le folklore nous a fait faux bond. Bien au contraire. Seuls certains imprévus sont venus modifier le programme que nous nous étions tracé préalablement, tant au point de vue de l'enquête que de la nature de cette publication. S'imposait d'abord la nécessité d'extraire et de présenter l'essentiel d'un journal écrit sur les lieux entre les années 1857 et 1927 et découvert lors de notre premier voyage. De cette trouvaille ressortait, du même coup, la possibilité de prouver que la transformation du folklore acadien dans cette région n'était due à des influences ni récentes ni uniquement attribuables aux «gens du Québec».

C'est pourquoi il faudrait peut-être considérer cet article comme une introduction à l'étude folklorique que nous publierons ultérieurement et non comme un résultat d'enquêtes proprement dit; d'autant que notre exposé porte surtout sur le passé, notre but ayant été de décrire les conditions dans lesquelles s'est fixé le folklore de la région. Il n'entraîne pas dans notre sujet d'exposer la situation actuelle, même si nous en possédons les données et les statistiques. A ce compte-là, il n'est que de se référer à ce qui a été écrit depuis deux ans sur l'économie de la Côte Nord. Le quotidien *la Presse*, de Montréal, s'est, pour sa part, fait le protagoniste de la cause en publiant quelques très sérieuses séries d'articles sur le sujet.

Ce journal, dont nous venons de mentionner l'importance¹, a été écrit par Placide Vigneau², né aux îles de la Madeleine en 1842, émigré à Havre-

¹S'ajoutent à ces sources d'information les archives que nous avons relevées à Lourdes de Blanc-Sablon pour les années s'étalant de 1849 à 1923; elles intéressent les paroisses comprises entre Natashquan et Lourdes de Blanc-Sablon. Notre copie constitue 600 pages dactylographiées.

²En 1907, il écrivait à ce sujet: *Voici de quelle manière l'idée m'est venue de tenir cette espèce de journal. Lorsque j'étais mousse à bord des goélettes, j'entendais très souvent les hommes discuter sur certains faits et certaines dates, des heures et des heures, et lorsque arrivait la fin de la discussion personne n'était plus avancé qu'au commencement. Alors en débarquant à la Pointe aux Esquimaux, je me suis dit: (quoique bien jeune et ignorant pourtant) dans 20, 30, 40 et 60 ans, il y aura bien des discussions au sujet des événements qui ont eu lieu aujourd'hui, donc le mieux serait de les écrire afin d'éviter toute discussion qui ne nous rendrait pas plus savants, et ma manie de griffonner aidant, je consultai les premiers arrivés sur les lieux et me mis immédiatement à l'œuvre et j'ai toujours continué depuis. Voilà.*

Saint-Pierre avec sa famille, en 1858. Ce descendant d'une grand-mère née aux îles Saint-Pierre et Miquelon en 1787 et transplantée aux îles de la Madeleine en 1791 nous léguait non seulement ses précieuses observations concernant la Côte (comme il le dit au début de son journal), mais aussi le savoir de son fils, Hector, aujourd'hui octogénaire. Avec la collaboration de ce dernier, — que nous tenons à remercier ici, — nous avons pu rencontrer chez lui des informateurs de son âge avec qui nous avons procédé aux recoupements de la matière et complété ce que le journal ne pouvait apporter, particulièrement en fait d'enregistrements phonographiques.

Comme le lecteur pourra le constater, le sort du folklore chez les Acadiens de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ne s'est pas joué — comme on l'a cru — lors de l'expansion récente de Sept-Îles, puisque les pionniers de la région sont, chacun de leur côté, arrivés plus ou moins ensemble. Le folklore s'est donc développé dans des conditions telles que nous devons, pour le saisir, considérer, outre les diverses influences ethniques, le manque de communication, l'apathie (dans certaines paroisses) d'une population écrasée par une économie et une situation géographique paralysantes, et bien d'autres facteurs. Pour tout comprendre de ce folklore de nature très variée, il importe même, dans certains cas, de recourir aux mandements du temps¹.

Car si les interdictions imposées vers cette époque attestent une situation à corriger, elles révèlent la profondeur des traces laissées par ces corrections sur le folklore de la région.

Si nous avons, par exemple, présenté la gamme des «tours» ou farces propres au Jour des morts, celle des masques et travestis se rattachant au mardi gras et à la mi-carême, en notant le rythme de la régression ou de la ténacité des comportements, nous aurions pu commettre des erreurs regrettables. Éclairée par les mandements, nous en arrivons à des conclusions différentes, qui modifient ce que l'on est convenu d'appeler la courbe normale de l'évolution et de la transformation du progrès moderne. Qu'il nous suffise de lire un passage desdits mandements pour nous en convaincre:

Premièrement—Il y a un désordre qui règne depuis longtemps dans la préfecture et qui est cause de beaucoup de troubles et de péchés. C'est de jouer des tours, surtout la nuit, et le plus souvent pour satisfaire une rancune infâme, pour tirer vengeance ou pour éprouver la patience de meilleurs que soi. On va jusqu'à faire dommage en brisant des effets aux clôtures, en estropiant des animaux, dévastant les jardinages, dérangeant les embarcations, etc. Ces dommages sont rarement réparés. En outre, ils font douter et blâmer des personnes innocentes et sont la cause de péchés d'impatience et d'autres. Voulant mettre un terme à pareil désordre et, pour cela, usant des pouvoirs à nous accordés par Notre Saint-Père le pape Léon XIII, ayant invoqué les lumières de l'Esprit-Saint, nous décidons et ordonnons ce qui suit:

Premièrement: A partir, pour chaque mission, du jour où ce mandement y sera publié et sans autre sentence de notre part, nous mettons hors des sacrements et de l'Église pour un an, excepté dans le danger de mort, ou hors des limites

¹ Les mandements et lettres pastorales que nous avons relevés à Lourdes de Blanc-Sablon datent de 1882 à 1895 et constituent 96 pages de texte dactylographié. Pas plus que les archives, nous ne pouvons — pour des raisons de discrétion — les publier intégralement.

de cette préfecture, quiconque jouera un tour consistant à déranger, briser, maltraiter ou enlever quelque objet, clôture, barrière, animal, voiture ou embarcation. Quiconque aussi aidera, approuvera ou encouragera tel tour, par parole, paiement, ou manière effective quelconque, les soustrayant, pendant cette année de punition, à la juridiction de tout confesseur dans les limites de cette préfecture.

Deuxièmement: Tout coupable qui, après avoir encouru cette punition, retombera dans une pareille faute, se trouvera ipso facto et sans aucun autre avertissement ou sentence dans un cas réservé à nous et à notre vice-préfet.

Troisièmement: Toute personne étant sous le coup des deux articles précédents doit être refusée comme parrain ou marraine. Nous défendons absolument de les accepter. De même si un de ces coupables meurt en cet état, sans faire aucune réparation, qu'il soit privé de la sépulture ecclésiastique, mais inhumé en terre sainte. Le temps écoulé, on suppléera les cérémonies et les bénédictions.

Quatrièmement: Si le coupable est un enfant n'ayant pas fait sa première communion, nous ordonnons à ses parents, sous peine de faute grave, du moment qu'ils en seront certains, à part la privation de confession pendant un an, sauf le péril de mort, de le priver d'assister à toute messe pendant deux mois.

Il y a un autre désordre qui existe en beaucoup d'endroits de cette préfecture, et auquel nous voulons mettre fin sans réplique ni retour. C'est la coutume qu'on a de se déguiser ou masquer de quelque manière que ce soit au mardi gras et à la mi-carême. De passer ainsi par les maisons effrayant les enfants et les personnes nerveuses, ce qui leur fait souvent un grand mal, durable quelquefois, même allant jusqu'à des pertes de vie et à des accidents causant la mort d'enfants avant le baptême. De telles folies sont contraires à l'esprit chrétien et nous voulons y mettre fin. C'est pourquoi nous ordonnons ce qui suit:

Premièrement: Sont défendus absolument tous déguisements, masques et courses par les chemins ou les maisons avec tels déguisements. Quiconque se déguise ainsi en aucun temps, quiconque approuvera, encouragera ces déguisements, les laissera faire dans sa maison ou ses autres bâtisses, ou par ses enfants ou serviteurs, sont, par les présentes et sans aucune autre sentence, soustraits à la juridiction de tout confesseur, dans les limites de cette préfecture, pour un an, à partir du jour de la faute, sauf le danger de mort. Et si, après avoir encouru cette punition, on retombe encore dans la même faute, le coupable se trouvera aussitôt dans un cas réservé à nous et à notre vice-préfet. Tant qu'un coupable reconnu sera sous le coup de cette punition, nous défendons de l'accepter pour parrain ou marraine et s'il meurt dans cet état, sans réparation, qu'il soit mis en terre sainte privément. Le temps de la punition écoulé, on suppléera les cérémonies et bénédictions. Si le coupable n'a pas fait sa première communion, nous ordonnons à ses parents, sous peine de faute grave, du moment qu'ils en seront certains, à part la privation de confession pendant un an, sauf le péril de mort, de le priver d'assister à toute messe pendant deux mois.

Il est certain que la disparition de certaines traditions dans cette région n'est pas uniquement attribuable à la masse et au travail de l'évolution. Nous venons de constater l'influence qu'ont pu avoir les mandements sur certaines coutumes à peu près disparues; et ce qui fut vrai pour les tours et les travestis se répéta en bien d'autres occasions. Le rôle des folkloristes n'est cependant pas de regretter la régression des traditions mais de la comprendre en étudiant le jeu des transformations dans la vie du peuple. Les hiatus rencontrés le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ne semblent pas avoir plus qu'ailleurs dans la province accentué l'inhibition qui se remarque chez les Canadiens.

Première partie

LES ORIGINES DE LA POPULATION

I—L'IMMIGRATION DES ÎLES DE LA MADELEINE

Les îles de la Madeleine forment un groupe d'îles situées entre le quarante-septième et le quarante-huitième degré de latitude septentrionale, et le soixante et unième et soixante-deuxième de longitude occidentale, méridien de Greenwich. C'est-à-dire que l'île Brion, la plus au nord, est située à environ quinze milles au sud de la ligne qui traverse le milieu du golfe Saint-Laurent. Ces îles furent découvertes par Jacques Cartier, lors de son premier voyage au Canada.

C'est en 1761 que quelques familles acadiennes, chassées de leur pays par les Anglais, s'établirent sur les îles de la Madeleine. Dans le journal qu'il écrivit à l'occasion de sa visite pastorale de 1811, M^r Plessis rapporte que: *Les premiers colons des îles de la Magdeleine dont quelques-uns existent encore, furent excités à s'y établir par l'abondance des vaches marines¹; tous les jours de l'été, elles sortaient de l'eau en grand nombre et se répandaient sur les dunes. Des chasseurs intelligents trouvaient moyen de les cerner, les conduisaient sur les terres dans l'intérieur de l'isle, d'où ne pouvant plus regagner l'eau, elles étaient tuées aisément avec des dagues et des bâtons. La quantité d'huile qu'on retirait payait avec usure cette chasse très facile à exécuter².*

D'autre part, quelques octogénaires de la Côte racontent qu'un Acadien du nom de Surette y aurait fait naufrage vers la fin de la première moitié du XVIII^e siècle et aurait, à son retour sur la terre ferme, suggéré à ses compatriotes d'aller s'y établir.

Mais quelles que soient les raisons pour lesquelles les pionniers se fixèrent aux îles³, leurs desseins n'en semblaient pas moins sérieux, puisque voici comment ceux de leurs descendants que nous avons rencontrés sur la rive nord du Saint-Laurent nous expliquent les raisons pour lesquelles leurs pères ont dû se transplanter ailleurs.

Au début de leur établissement aux îles de la Madeleine, les colons commerçaient avec une maison jerseyaise, la compagnie Janvrin. Mais

¹L'arrière-grand-mère maternelle de notre meilleur informateur a raconté au père de ce dernier que la dernière «vache marine» a été tuée aux îles de la Madeleine par son père (Louis Terriau) en 1799. (La «vache marine» est le nom populaire que l'on donne au morse, mammifère familier des mers arctiques et atteignant une longueur de 20 à 25 pieds.)

Sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, une seule «vache marine» a été capturée, à Harrington, en décembre 1907. «La première sur une période de cent ans», nous a-t-on dit, bien qu'il en ait été vu dans le golfe à intervalles réguliers; il reste que les vieux pêcheurs de la région affirment qu'elles avaient émigré vers la baie d'Ungava depuis 1800.

²Plessis, M^r Joseph-Octave (8, p. 96-97).

³Aux îles Saint-Pierre et Miquelon, au temps de la Révolution, vers 1792, lorsqu'on connut la mort du roi et les mesures prises en France contre le clergé, certaines personnes, redoutant l'avenir, préférèrent quitter le pays plutôt que d'être à la merci d'un mouvement populaire, et allèrent peupler les îles de la Madeleine, où elles formèrent le premier noyau de la population (Martineau, Alfred, 6, p. 694).

en 1798¹, lorsque ces îles furent concédées à l'amiral Coffin par la couronne d'Angleterre, les messieurs Janvrin furent chassés de l'endroit. D'autre part, les habitants, qui avaient négligé de s'assurer la propriété de leurs terres, furent tenus de payer annuellement la rente que l'amiral jugeait à propos de leur imposer, et cela, sans l'espoir de devenir un jour propriétaires des terres qu'ils défrichaient.

Peu de temps après, l'amiral plaça un agent sur les lieux, son neveu, M. Colbeck, qui y demeura jusque vers 1830. Lui succédèrent Pierre Doucet, John Menzie et, vers 1852 ou 1853, John Fontana, un Italien.

Les terres n'étant pas arpentées, chacun choisissait l'endroit qui lui convenait, en évaluait les dimensions à la mesure de ses pas, et payait son «grinte»² à l'agent, qui lui remettait un bail. On dit qu'il y avait avantage pour le locataire à être dans les bonnes grâces de l'agent. A son arrivée, John Fontana fit imprimer de nouveaux baux renouvelables tous les dix ans, et dans lesquels il inséra une clause stipulant que, si le colon laissait écouler un an et un jour sans payer sa rente, il perdrait sa terre et le fruit de toutes les améliorations qu'il lui avait fait subir.

Ce fut à cette époque que l'idée d'émigrer commença à germer dans l'esprit des insulaires. D'autres facteurs favorisaient aussi leurs projets: la rareté du bois, l'augmentation de la population et l'état précaire des récoltes.

II—LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS ACADIENS DE LA RIVE NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Il faut estimer à environ cent vingt le nombre de familles qui émigrèrent des îles de la Madeleine à cette époque. Elles se sont réparties comme suit:

- Kegashka: une dizaine;
- Natashquan: de vingt à vingt-cinq;
- Pointe-aux-Esquimaux³: environ soixante-dix;
- Sept-Îles: cinq ou six;
- Agwanus: cinq ou six.

On a aussi habité Washtawaka et Betchewun; mais le premier endroit le fut par des habitants de Pointe-aux-Esquimaux, et le second, par ceux de Kegashka.

Avant cette époque, on ne rencontrait sur toute cette partie de la Côte, du cap Wittle jusqu'à Tadoussac (parcours de 420 milles), que les postes

¹D'après Faucher de Saint-Maurice (3, p. 166), les îles de la Madeleine furent cédées à sir Coffin le 24 août 1798.

Dans son *Journal de la Pointe-aux-Esquimaux*, Placide Vigneu écrivait: *Mr. J. M. Le moine, F.R.J.C. de Québec, cité par Mr. Killy Reynolds, de St-Jean N.-B. raconte ce qui suit au sujet des îles de la Madeleine: In 1719 we find the French King ceding this territory to Le Compte de St-Pierre at the instance of the Duchess of Orleans. Later on in 1757, four acadian families were located there: the Boudreault, Chiasson, Lapierre and Cormier, they had come from St Peter's Bay, in Prince Edward Island, and found employment under an enterprising Bostonian, a retired English officer of the name of Gridley, who had opened an establishment to tread in walrus and Seal oil.*

²«Grinte»: corruption du mot anglais *grant*.

³Pointe-aux-Esquimaux prit le nom de Havre-Saint-Pierre en 1924.

de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, dont les principaux étaient fixés à Port-Neuf, Bersimis, Godbout, Sept-Îles, Mingan, Natashquan et Masharouo, ainsi que des postes pour la chasse et pour la pêche au saumon.

Durant les années 1853 et 1854, quelques maisons jerseyaises possédant des pêcheries sur les côtes de la Gaspésie fondèrent des établissements de pêche à Sheldrake, à Rivière-au-Tonnerre et aux environs.

Ce fut donc entre 1853 et 1865 que la partie comprise entre Kegashka et Sept-Îles fut colonisée. Après cette époque, les contingents, moins considérables, apparaissaient tous les cinq ou six ans, et cela, jusque vers 1890. De ce nombre, une dizaine de familles s'en retournèrent aux îles de la Madeleine, après avoir passé un certain temps sur la Côte.

1. Kegashka¹

Kegashka fut le premier endroit de la Côte habité par les Acadiens. Son nom lui vient d'un mot montagnais qui signifie petit passage, passage étroit.

Il fut établi au printemps de 1854², par Jean Boudreau, surnommé *Petit Jean*, Narcisse Harvy, surnommé *Coco*, et Urbain Bourgeois, surnommé *Grand Urbain*. L'année suivante, en 1855, ils furent rejoints par Isidore Giasson, surnommé *Zidaria*, Patrick, son frère, Laurent et Boniface Bourgeois, Jude Poirier, Laurent Gallant, et une famille de Raps, surnommée *les Bertrand* (patronyme tiré du prénom de leur ancêtre Bertrand de Raps, émigré aux îles de la Madeleine dans le temps de la Révolution française)³ - 1870 - only - au Cap Breton - D.T.

Vers ce même temps, Lazare Petit-Pas, établi à l'Anse-au-Clerc, près de Blanc-Sablon, fut rejoint par Urbain Bourgeois, qui avait parcouru une partie de la Côte sans se fixer nulle part. Mais en 1860, ces deux familles s'établirent à Pointe-aux-Esquimaux. Laurent et Boniface Bourgeois quittèrent aussi Kegashka pour la Pointe, mais ce dernier y retourna peu de temps après.

Vers 1860, Simon Bourque, surnommé *Simon Madeleine*, se fixa à Kegashka, avec ses deux fils et leur famille, de même que Théobère Giasson, célibataire, né à Chéticamp. Au cours de cette période, quelques familles «canadiennes»³, qui habitaient la Côte depuis quelque temps, se joignirent à eux, notamment les Guillemette.

On nous a raconté que ces gens n'eurent jamais d'école et ne se donnèrent même pas la peine de bâtir une cabane pour y loger les chiens du missionnaire. Seule la croix plantée au centre du cimetière révélait la présence de catholiques à cet endroit; aucun autre signe extérieur de culte n'y apparaissait. On dit de cette population qu'elle était pourtant chrétienne et semblait avoir à cœur d'accomplir ses devoirs religieux; mais l'érection d'une petite chapelle d'une vingtaine de pieds pour y réciter la

¹Kegashka ou Kecaska (montagnais). Rivière sur la côte nord du Saint-Laurent, près de Natashquan, à 550 milles de Québec. (Cf. Rouillard, Eugène, 11, p. 44.)

²Toutes ces familles venaient de l'Étang-du-Nord, île du Cap-aux-Meules (îles de la Madeleine).

³Au Canada, les Acadiens désignent sous le nom de Canadiens tous les Canadiens français qui ne sont pas Acadiens.

Déraps

prière en commun le dimanche (pratique qui s'est poursuivie jusqu'en mars 1860 à Pointe-aux-Esquimaux) lui semblait un travail inutile.

En 1869 ou 1870 cependant, avec la permission de l'évêque, on se décida à démolir la magnifique petite chapelle d'Étamamiou (construite en 1854, mais désaffectée depuis) pour la reconstruire à Kegashka. On ne leva cependant que la charpente, car en 1871, ces gens décidèrent de quitter Kegashka pour s'établir à Betchewun. Ils vendirent leurs propriétés à des Irlandais venus de la côte sud de Terre-Neuve; mais ces derniers ne les remplacèrent pas longtemps et quittèrent l'endroit, qui était inhabité en 1890.

D'après le témoignage des premiers colons, trois causes les déterminèrent à quitter les lieux: a) l'éloignement du bois de chauffage et de construction, b) l'insuffisance du havre où les goélettes ne pouvaient tenir convenablement à l'automne, c) l'éloignement d'un prêtre qu'on pût rejoindre en cas de maladie.

Néanmoins, cette population — qui n'atteignit jamais vingt-cinq familles — vivait tout aussi bien qu'en n'importe quel autre endroit de la Côte.

2. Betchewun

Quelque temps après l'établissement de ces nouveau-venus à Betchewun, quelques familles des îles de la Madeleine, une famille de la Nouvelle-Écosse (les Keating) et quelques familles «canadiennes» de la Côte les rejoignirent. De sorte que, grâce aux mariages qui eurent lieu, la population s'élevait à une trentaine de familles en 1880.

Durant leur séjour à cet endroit, après bien des tâtonnements, ils édifièrent une maison d'école, qui leur servait de chapelle lorsque le missionnaire allait les visiter. Ils construisirent trois goélettes, et Théobère Giasson y ouvrit commerce. Mais en 1886-1887, la débandade recommença de nouveau; chacun prit son côté, de sorte qu'en 1890, Betchewun, comme Kegashka, était désert.

3. Natashquan¹

Natashquan, deuxième endroit habité par les Acadiens, le fut en 1855, par Jean Vigneau, Victor Cormier, Rémi Cormier (son fils) et Pierre Lapierre, surnommé *Gros Pierre*. L'année suivante, Paul, Hilaire, Placide, Ignace et Charles Vigneau, Paul Landry, Louis Talbot, Prosper Bourgeois et Timothée (surnommé *Time*) Giasson les rejoignirent, suivis d'Isidore Landry, Vital et Auguste Chevary. Tous ces immigrants venaient de l'île Amherst (Havre-Aubert), îles de la Madeleine.

¹Natashquan ou Nataskouan, comme on écrit partout aujourd'hui, et que l'on prononce Natashkouane, est un mot montagnais. M^{rs} Gay dit qu'il se traduit par «endroit où l'on voit l'ours nager», soit pour traverser la rivière, soit pour se transporter sur les îles. Le Père Lemoine traduit plutôt par: «là où l'on chasse l'ours».

En langue crise, dit le Père Lacombe, Natascouan ou Nataskewan se traduit par «place où on va chercher de la mousse». (Roy, Pierre-Georges, 12, p. 285.)

A cette immigration, qui continua à un très faible rythme, s'ajoutèrent l'apport «canadien» et l'arrivée des Jerseyais. En 1857, une maison jerseyaise, dirigée par les messieurs de la Perrelle, y fonda un établissement de pêche qui constitua un grand avantage pour les nouveaux colons. D'ailleurs, dès leur arrivée, en 1855, nous disent les vieillards de la région, «ils eurent de la chance: un navire chargé de bois fit naufrage dans leurs parages et ils eurent tout de suite les matériaux nécessaires à la construction de leurs maisons». Moins de cinq ans plus tard, le *Moses Taylor* fit à son tour naufrage, laissant sur la Côte le bois requis à la construction de leur église (de 40 sur 28 pieds). La Compagnie de la Baie-d'Hudson, de son côté, possédait, à la rivière, un poste de traite de grande importance.

Aussi, les habitants de Natashquan vécurent-ils très largement jusque vers 1885, tirant surtout leur subsistance de la chasse au loup-marin¹, de la pêche à la morue et au hareng. Leur flotte se composait alors de sept goélettes jaugeant de 25 à 30 tonneaux. Et la population s'élevait à 70 ou 75 familles.

Mais, en 1886, les profits de la pêche ayant considérablement diminué, un malaise commença à se faire sentir. Aussi, sur le conseil de son missionnaire, M. Boutin, la moitié de la population émigra (à bord du *Napoléon III* équipé à cet effet par le gouvernement) vers la Beauce, sacrifiant à prix d'aubaine tout ce qu'elle ne pouvait apporter: maison, bateaux de pêche, filets, animaux, etc. A la fin du XIX^e siècle, on ne comptait plus que quarante familles à Natashquan².

4. Pointe-aux-Esquimaux³

On nous a raconté que Pointe-aux-Esquimaux devait son nom au dernier combat que les Montagnais livrèrent aux Esquimaux à cet endroit, après avoir guerroyé tout le long de la Côte, de Bersimis en descendant. D'autres soutiennent que là eut lieu le premier combat entre ces deux tribus et que les Esquimaux y furent battus et chassés jusqu'en dehors du détroit de Belle-Île.

Le 27 ou le 28 mai 1857, Firmin Boudreau, propriétaire de la chaloupe⁴ *Mariner*, partit de Havre-aux-Maisons, transportant à son bord les cinq familles acadiennes suivantes: Nathaël Boudreau (son fils), Benjamin Landry (son gendre), François Petit-Pas (surnommé *Caniche*), Louis Cormier (son beau-frère), Joseph Boudreau (surnommé *Madoice*).

¹Nom populaire du phoque.

²En 1857, la population s'élevait à 557 âmes. Si nous ajoutons 43 familles indiennes (229 Montagnais) au village indien de Natashquan, 63 familles à Aguanish, 25 à l'île à Michon et 36 à Baie Johanne Beetz, la mission comptait 1,200 âmes.

³*St-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux. Le mot Esquimaux est d'origine algonquienne. Il est formé de «ashki», cru, et de «mow», manger. Ashkimow, il mange cru. Ce qui veut dire que les Esquimaux étaient des mangeurs de viande crue. La tradition veut qu'autrefois, il y ait eu, à la Pointe-aux-Esquimaux, une tribu d'Esquimaux laquelle, après un sanglant combat, en fut chassée par les Montagnais. Leur nom cependant resta à l'endroit.*

La Pointe-aux-Esquimaux a été mise sous la protection de saint Pierre parce que tous ses habitants étaient des pêcheurs. (Roy, Pierre-Georges, 12, p. 315.)

⁴On appelait «chaloupe» un vaisseau dont l'arrière se terminait en «cul-de-poule».

La chaloupe erra quelques jours sur la Côte avant de débarquer définitivement ses passagers. Après avoir exploré Sheldrake¹, ils décidèrent de revenir à Mingan pour s'y établir. Mais là, — même après avoir débarqué leurs bestiaux et effets personnels, — les représentations redoutables que leur fit l'agent de la Baie-d'Hudson² sur les difficultés que présentait cet endroit les plongèrent dans le plus profond découragement. Aussi songeaient-ils à s'en retourner aux îles de la Madeleine quand ils firent la rencontre du R. P. Charles Arnaud, O.M.I.³, missionnaire des Montagnais, qui, de concert avec le capitaine P. Le Marquand qui se trouvait là à cette époque, les encouragea à donner suite à leurs projets.

Remplis d'une nouvelle ardeur, ils reprirent bestiaux et effets à leur bord et filèrent vers l'est jusqu'à Betchewun, où ils jetèrent l'ancre. Le havre était bon, mais le sol pierreux, et les sources d'eau douce, très rares; ils n'en trouvèrent qu'une seule. C'est alors que les femmes intervinrent, en faisant observer aux hommes qu'elles avaient remarqué un endroit — à mi-chemin entre Mingan et Betchewun — où s'étalait une belle dune de sable sur une distance de plusieurs milles. Leurs conseils furent pris en considération, et le *Mariner* se dirigea à nouveau vers l'ouest. Le 10 juin (1857), on se fixait définitivement à Pointe-aux-Esquimaux. Ce premier contingent fut suivi d'un autre, vers la fin d'octobre de la même année.

Un siècle plus tard, la population comptait 475 familles, soit 2,100 habitants.

5. Washtawaka⁴

Washtawaka est un mot de langue montagnaise qui signifie «écore de sable». Les premiers habitants de la Côte ont d'abord appelé cet endroit «Pointe-à-la-Croix», parce que, nous racontent les anciens, «ce fut dans ce havre — qu'il nomma Saint-Nicolas — que Jacques Cartier planta une croix, après avoir doublé le cap Tiennot».

C'est en 1874 que huit familles acadiennes⁵ venues de Pointe-aux-Esquimaux s'établirent à cet endroit; elles le quittèrent en 1886 pour gagner la Beauce. En 1888, il ne s'y trouvait plus personne.

¹Sheldrake. C'est la rivière Sheldrake qui a donné son nom à la localité qu'elle traverse. La rivière elle-même a été ainsi nommée à cause d'un grand nombre d'oiseaux appelés *Bec-Scie*, en anglais «sheldrakes», qui s'y trouvent. (Roy, Pierre-Georges, 12, p. 446.)

²Toute cette partie ouest de la Côte n'était pas habitée avant 1850; il ne s'y trouvait que les trois postes de traite de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, fixés à Sept-Îles, à Mingan et à Natashquan. A Mingan, travaillaient sept ou huit blancs, outre un commis, un forgeron, un tonnelier et un charpentier. On y comptait environ cent trente familles d'Indiens.

Ce ne fut que vers 1853 que quelques maisons jerseyaises et quelques familles de la Gaspésie établirent des postes de pêche à Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Magpie, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe. Les Rochette et Tanguay, venant des environs de Wapitagan et de la Romaine, s'établirent à Agwanus, à Nahesipi et à Watsheeshoo, en 1854 ou 1855. En somme, on peut dire que toute cette partie de la Côte a été établie en quatre ou cinq ans.

³Le Père Arnaud, né à Avignon, en France, avait alors environ vingt-huit ans.

⁴Washtawaka. Du montagnais «washitaukau», baie de sable, baie sablonneuse. (Roy, Pierre-Georges, 12, p. 486.)

⁵Awashkawaka (montagnais). Baie de la côte nord du Saint-Laurent, à cinq milles au nord-ouest de la Petite Natashquan. «Endroit d'où l'on aperçoit de l'autre côté de la baie comme le mirage du sable.» (R. P. Arnaud) (Rouillard, Eugène, 11, p. 100.)

⁶Jos. Boudreau (âgé de quatre-vingt-sept ans) et ses trois fils, Xavier, Édouard et Isidore, Vilbon et Vital Petit-Pas, Léon Vallée, ainsi que Benjamin et Baptiste Petit-Pas. Ces derniers n'y demeurèrent que de 1876 à 1879.

6. Sept-Îles

Sous le nom de Sept Îles, était compris, du temps des Français, une partie de la côte nord du Saint-Laurent, où de fait, l'on voit sept îles qui ne sont composées que de rochers fort stériles ou couverts seulement de méchants arbrisseaux. La plus grande n'a pas deux lieues de tour et la plus rapprochée de la côte n'en est pas éloignée d'une lieue. Il y a deux siècles, les Sauvages, après avoir chassé dans les forêts, se rendaient à une rivière assez voisine pour y trafiquer avec les Français. On les appelait alors «Oumamiois»; leur langue se rapprochait de celle des Sauvages de Tadoussac, quoiqu'elle eût beaucoup de mots et d'idiomes différents¹.

La ville de Sept-Îles fut habitée par les Acadiens vers l'année 1875 ou 1876; en 1879, s'y groupaient cinq ou six familles. Mais l'élément acadien resta toujours en minorité. Avec le développement des mines de cette région, la ville a connu récemment un essor qui lui amena 180 nouvelles familles d'origine acadienne et porta sa population à 23,000 habitants.

7. Agwanus²

Agwanus est une corruption du mot montagnais *A-ku-an-nis*, qui signifie: castor qui prend une gueulée de terre ou de vase au fond de l'eau et va la déposer sur sa cabane. Avant 1885, cet endroit — qu'on nomme encore «Gouanis» sur la Côte — n'était habité que par la famille de Xavier Rochette, établie là vers 1854 ou 1855.

Entre les années 1885 et 1890, quelques familles arrivées des îles de la Madeleine vinrent s'y fixer, ainsi que la famille de Laurent Gallant, ancien habitant de Kegashka, parti de Betchewun. Plus tard, les enfants d'Olivier Rochette, de Nabesipi, ainsi que quelques familles «canadiennes» de la Côte, rejoignirent les premiers. Vers 1900, on y trouvait une quinzaine de familles, une école, une chapelle et un bureau de télégraphe. En 1962, on y compte 63 familles.

8. Autres endroits de la Côte habités par les Acadiens

D'autres familles, originaires des îles de la Madeleine, mais établies, à leur arrivée, ici et là sur la Côte (surtout à Pointe-aux-Esquimaux), essayèrent

¹Roy, Pierre-Georges (12, p. 443).

²Agwanus, rivière (Labrador). Du Montagnais «eikuanenanuts», endroit pauvre, où il y a peu de choses. (Roy, Pierre-Georges, 12, p. 22.)

Agwanus (montagnais). Rivière de la Côte Nord du Saint-Laurent, à l'est des Îles Mingan.

Eikuanenanuts, «lieu de déchargement». (R. P. Lemoine, dictionnaire français-montagnais.)

On donne aussi à cette rivière le nom de «Goynish». (Rouillard, Eugène, 11, p. 18.)

Goynish (montagnais). Rivière sur la Côte nord du Saint-Laurent, près de Natashquan. Cette rivière porte aussi le nom de Agwanus, et devrait garder ce dernier nom. Goynish n'est au fond qu'une forme anglaise du mot Agwanus. (Rouillard, Eugène, 11, p. 30.)

mèrent à d'autres endroits. Parlons d'abord de Piashte Bay¹, où se fixèrent les familles Desjardins et L'Oiseau, parmi lesquelles deux des fils s'allièrent à la famille de M. Tanguay établie là entre 1850 et 1855.

D'autres, venues de la baie des Anglais (Anticosti) de 1880 à 1885, se dirigèrent à Rivière-au-Tonnerre; d'autres, à Sheldrake, Moisie, Rivière-Sainte-Marguerite, Les Jambons, à la rivière Pentecôte. La plupart d'entre elles émigrèrent, plus tard, vers différentes parties de la province.

III—LE BRASSAGE DE LA POPULATION ET LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES²

Comme sont sensiblement les mêmes les influences subies par la population des différents établissements acadiens de la Côte Nord, nous ne parlerons que de celles qui ont été propres à Pointe-aux-Esquimaux. Et nous nous bornerons à présenter les faits; les influences elles-mêmes ne seront analysées que dans nos prochaines études, avec la publication de toute notre matière folklorique recueillie sur la Côte Nord. Nous comptons beaucoup sur la littérature orale pour éclairer nos lecteurs à ce sujet. On pourra cependant déjà prévoir, par les renseignements suivants, comment et pourquoi les traditions acadiennes auront été influencées dès la fin du XIX^e siècle.

I. Mariages entre Acadiens et gens des différents endroits de la Côte

Vers la fin de juin 1859, Jean Vigneau, de Natashquan³, épousait Olive Boudreau (fille de Firmin). Elle était d'un âge assez avancé, et lui, veuf. En 1866, Édouard (surnommé *Eusaric*) Doyle contractait mariage avec Élisabeth (surnommé *Betsy*) Girard, de Magpie⁴. En 1868 ou 1869, Édouard Boudreau (veuf) épousait Célestine Cormier, de Natashquan, veuve de Vibon Vigneau. Ce furent les seuls mariages contractés, de 1857 à 1880, entre gens de Pointe-aux-Esquimaux et ceux des paroisses avoisinantes, si l'on excepte ceux de Charles Landry, marié, en 1870, à Céline

¹*Piashte Bay* ou *Piashti* (montagnais). Baie ou rivière du comté de Saguenay, dans la province de Québec.

Quelques cartographes ont fait erreur en imprimant *Piastre Bay* ou encore *Plaster Bay*. La véritable orthographe de ce mot est celle que nous donnons en tête de cet article. Ce mot veut dire: «baie sèche». Il est composé, dit le R. P. Babel, d'un mot sauvage «*piashte*» qui signifie «est sèche», et du mot anglais «*bay*». Le bureau géographique canadien a fait de ce mot: *Piasthie*. (Rouillard, Eugène, 11, p. 83.)

Si les gens de la Côte ont écrit *Piestebai*, *Piastre Bay*, etc., des écrivains ont souvent commis la même erreur en écrivant «*Piastre Baies*» (Rochette, Edgar, 10, p. 59), «*Peashte-Bay*» (Davialt, Pierre, 2).

Quant à l'étymologie populaire, voici une version que nous avons recueillie quelques fois sur la Côte:

Faisant dériver le nom «*Piesthe Bay*» des mots «*pièce tombée*», — que l'on prononce «*pièche to'bée*» — on explique que jadis les membres de l'équipage d'une goélette passant devant cette baie avaient planté une pièce de bois équarri, une béconne (ang. *beacon*) sur la pointe, pour reconnaître l'endroit lorsqu'ils reviendraient. L'année suivante, la goélette est revenue et la pièce était tombée. De là l'explication populaire du mot.

Cet endroit, aujourd'hui nommé Baie Johanne Beetz, compte (en 1962) 40 familles, soit 224 âmes.

²Nous employons ici le mot «étrangères» pour rester dans l'esprit de nos informateurs acadiens pour qui est «étranger» (du point de vue ethnique) tout élément non acadien. C'est donc dire que, pour eux, les influences «canadiennes» sont aussi étrangères que celles de Jersey ou d'Angleterre.

³Quatre-vingt-trois milles séparent Pointe-aux-Esquimaux de Natashquan. Il n'y eut jamais d'autres moyens de communication au XIX^e siècle que la voie maritime. Aujourd'hui, s'ajoute le service aérien.

⁴On compte 46 milles de Magpie à Pointe-aux-Esquimaux.

Bilodeau, de Berthier, et d'Hippolyte Bourgeois, marié, en 1867, à Catherine Young, de Port-au-Choix (T.-N.).

Mais plus que ces statistiques encore sont remplies d'intérêt les remarques suivantes de l'un de nos informateurs: *A part ces quelques mariages, il n'était pas plus question pour un garçon et une fille de la Pointe de prendre une femme ou un mari d'un autre endroit que si les uns eussent été des Français et les autres des Chinois; ils avaient pourtant les mêmes avantages et facilités qu'aujourd'hui.*

Vers 1880, les comportements se modifièrent considérablement: un grand nombre d'alliances furent contractées avec les gens de Natashquan, d'Agwanus, de Piashte Bay et des différentes paroisses situées à l'ouest de Pointe-aux-Esquimaux. Aussi, dès le début du XX^e siècle, comptait-on de nombreux mariages contractés à Longue-Pointe, Rivière-Saint-Jean (un seul à cet endroit), Magpie, Rivière-au-Tonnerre, Sheldrake, Moisie et Sept-Îles. Il n'est mentionné qu'un seul mariage contracté en bas de Natashquan, si l'on excepte ceux des opérateurs télégraphistes Vigneau, de Sept-Îles, et Maloney, de Mingan, qui ont pris femme à Bonne-Espérance.

2. Mariages entre Acadiens et étrangers fixés à Pointe-aux-Esquimaux

Comme nous pouvons le constater, la crainte qu'ont d'abord éprouvée ces Acadiens de s'allier à des familles de l'extérieur n'a pas semblé de longue durée. Cette rapide émancipation pourrait peut-être s'expliquer en partie par la présence dans leur milieu des missionnaires et curés, des instituteurs et institutrices qui (jusqu'en 1888) venaient de l'étranger. Quoi qu'il en soit, dès la fin du XIX^e siècle, des familles de l'extérieur (mais résidant sur les lieux) s'alliaient à celles de Pointe-aux-Esquimaux. En voici la liste:

| | |
|---|----------------|
| ALLARD, Théophile, des environs de Baie-Saint-Paul, | arrivé en 1860 |
| BARRIAU, Lin, de la baie des Chaleurs, | arrivé en 1865 |
| BLAIS, André, de Berthier, | arrivé en 1860 |
| BOURQUE, André, de l'Île-du-Prince-Édouard, | arrivé en 1877 |
| BRIAND, William, de la Malbaie, Gaspésie, | arrivé en 1861 |
| COLLARD, Placide, habitait la Côte depuis longtemps, | arrivé en 1859 |
| COSTIN, Hubert, de Saint-Charles (Bellechasse), | arrivé en 1863 |
| DUPUIS, François, de la Gaspésie, | arrivé en 1876 |
| DUPUIS, Philippe, de la Gaspésie, | arrivé en 1876 |
| FLOWER, Philippe ¹ , de la Gaspésie, | arrivé en 1874 |
| FOURNIER, Alphonse, adopté à l'orphelinat par P. Landry, | arrivé en 1880 |
| GOULETTE, Ambroise, de cap Wittle (Wapitagan), | arrivé en 1861 |
| HAWKINS, Alexandre, des environs de Saint-Augustin, | arrivé en 1862 |
| HOULD, Achille (arpenteur), | arrivé en 1897 |
| LACHANCE, Napoléon, de Saint-Vallier (Bellechasse), | arrivé en 1862 |
| LEBLANC, Eusèbe, de Chéticamp, Cap-Breton, | arrivé en 1861 |
| LEBRUN, Charles (Jerseyais) ² , | arrivé en 1858 |

¹Abjura le protestantisme, avec sa famille, vers 1875. Ceux de sa famille qui restèrent en Gaspésie (à New Carlisle) conservèrent leur religion. Nous connaissons leurs descendants.

²Charles Lebrun abjura le protestantisme en 1860 (lors de son mariage), et son frère, William, suivit son exemple.

| | |
|--|------------------|
| LEBRUN, William (son frère), | arrivé plus tard |
| PICARD, Georges, de Saint-Thomas de Montmagny, | arrivé en 1875 |
| PRÉVEREAU, Pierre, du Petit-Mécatina, | arrivé en 1861 |
| ROBERGE, Mathias, de l'île d'Orléans, | arrivé en 1860 |
| SCHERER, Alexis, de Saint-Joseph de Lévis, | arrivé en 1865 |

3. Professions et corps de métiers

Outre les influences qui ont pénétré dans les familles acadiennes par la voie du mariage, mentionnons celles qui se sont aussi infiltrées par les contacts avec les «professionnels» et artisans venus s'établir à Pointe-aux-Esquimaux¹. Quelques-uns d'entre eux (la minorité) étaient acadiens, mais nous fournissons leur nom quand même, tout comme ceux déjà mentionnés au chapitre précédent, afin de garder complète notre liste des artisans du temps.

PROFESSIONS LIBÉRALES

De Saint-Jean-Port-Joli, M. Martin arrive en 1869: il tient commerce durant un an et s'en retourne. On dit qu'il était médecin et possédait quantité d'instruments et de drogues.

De Baie-Saint-Paul, maître Charles Gagnon arrive en 1873: il habite l'endroit jusqu'en 1876, à titre de magistrat de district.

De Memramcook, Israël Mercure arrive (par les îles de la Madeleine) en 1881: il pratique la médecine en «soignant au moyen d'herbages». Le «Docteur Mercure», comme on l'appelait, semble avoir laissé de bons souvenirs comme guérisseur. C'était un charlatan ne sachant ni lire ni écrire. Il quitte les lieux en 1884.

De Laprairie (près de Montréal), le docteur J.-E. Tremblay² arrive en 1891: il pratique la médecine à Pointe-aux-Esquimaux.

CORPS DE MÉTIERS

Charpentiers et menuisiers

De Saint-Thomas de Montmagny, Alfred Vallée arrive en 1860: il était accompagné de son oncle, le capitaine Hamond (né à Saint-Malo). C'est lui qui termine la sacristie, lambrisse la nef, construit les fonts baptismaux. Il meurt en 1883, à l'âge de quarante-cinq ans.

De Saint-Vallier (Bellechasse), Xavier Roy arrive en 1861: il exerce son métier jusqu'en 1865 et s'en retourne.

De Lévis, Alexis Scherer arrive en 1866: il avait quitté Nabesipi pour s'établir à Pointe-aux-Esquimaux. Très bon ouvrier, homme de tous les métiers, il s'adonne surtout à l'architecture navale.

De la Gaspésie, Lin Barriau arrive en 1866: il accompagnait alors le capitaine Le Gros. On dit qu'il n'était pas un très habile ouvrier, mais qu'il se perfectionna avec M. Vallée.

¹Consulter aussi à cet effet (sous la rubrique *Commerce*) nos chapitres intitulés: «Marchands et traiteurs». «Traiteurs en goélettes».

²Premier médecin diplômé ayant pratiqué sur la Côte.

Pierre Demasson, Français, arrive en 1871: il était, tout comme M. Scherer, de tous les métiers, mais spécialiste de l'architecture navale. Il quitte Pointe-aux-Esquimaux en 1886 pour aller s'établir à Wapaka (Manitoba), où il devint, dit-on, un riche fermier.

De la Gaspésie (baie des Chaleurs), Philippe Flower arrive en 1874: on l'a comparé, comme ouvrier, à Lin Barriau. Il meurt en décembre 1889.

Forgerons

Des îles de la Madeleine, Élie Arseneau arrive en 1861: il s'en retourne aux îles en 1864.

De Shelldrake, Francis Gallienne, Jerseyais, arrive en 1869: il s'y marie la même année. Il exerce son métier durant l'hiver et navigue en été. Il quitte l'endroit en 1879 pour aller résider à Sept-Îles.

De Baie-Saint-Paul, Cléaphe Allard arrive en 1867: il partait de Natashquan, où il retourna en 1873, puis émigra à Saint-Théophile de Beauce en 1886.

De Saint-Thomas de Montmagny, Napoléon Picard arrive en 1875: il s'est marié trois fois à Pointe-aux-Esquimaux.

De Betchewun, Jean Chrysostome de la Ruelle, Français, arrive en 1865: il avait quitté la Picardie pour le Canada en 1845. De 1858 à 1864, il habite Betchewun, seul avec son épouse. Il était aussi bon armurier. Il meurt à Pointe-aux-Esquimaux en 1867.

Cordonniers

De Lévis, Laurent Rousseau arrive en 1860: descendu avec Vital Vigneau, il exerce son métier jusqu'en 1885.

De Québec, Hubert Costin arrive en 1863: il était né à Saint-Charles de Bellechasse. Il exerce son métier durant cinq ou six ans, l'abandonne et le reprend en 1885.

De Berthier, Édouard Bilodeau arrive en 1870: il fait descendre sa famille en 1872 et meurt en 1887.

Tonneliers

De Chéticamp, Cap-Breton, Eusèbe Leblanc arrive en 1861: il n'a pas exercé son métier régulièrement.

De Québec, Pierre Prévereau arrive en 1861: il avait d'abord vécu durant plusieurs années au Petit-Mécatina. Comme Eusèbe Leblanc, il n'a guère travaillé de son métier. Il était charpentier et aimait construire les canots. Il meurt en 1894.

4. Les Indiens

Pas plus sur la rive nord que sur la rive sud du Saint-Laurent, en Gaspésie, l'influence indienne n'a semblé considérable. Il ne nous sera cependant possible de nous prononcer à ce sujet qu'après l'étude de notre matière folklorique recueillie dans cette région. Pour le moment, voici ce que les octogé-

naires de Havre-Saint-Pierre nous ont raconté au sujet des Montagnais de Mingan. Déjà, nous pourrions établir la fréquence de leurs contacts avec les blancs et nous préparer à comprendre quelles ont été les influences subies par les uns ou par les autres.

A l'époque de l'établissement de Pointe-aux-Esquimaux, en 1857, les Indiens vivaient, à peu de chose près, de la même façon que cent ans et plus auparavant. Tout leur commerce s'opérait avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, car très peu de traiteurs circulaient alors sur la Côte, et ces derniers, pour des raisons que nous ignorons, négociaient peu avec les Indiens.

A cette époque, toutes les cabanes des Indiens étaient faites d'écorce de bouleau (ainsi que leurs canots). De forme cylindrique, elles ne contenaient, naturellement, pas de «poêle»¹. On y entretenait tout simplement, au centre, un feu dont la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée dans le toit. Et l'on se couchait toujours les pieds en direction du feu. Vers 1877, les cabanes d'écorce avaient disparu; tous les Indiens logeaient sous des tentes de coton apparues en 1868. En 1890, quelques-uns commencèrent à se faire construire de petites maisons (15 sur 18 et 16 sur 20 pieds). Au début du XX^e siècle, on en comptait environ huit. Leur ameublement comprenait un «poêle à deux ponts», une table, des couchettes achetées à Québec, des chaises, des rideaux et, très souvent, une machine à coudre. Dès 1897, plusieurs d'entre eux faisaient descendre de Québec des épitaphes en marbre pour leurs morts; en 1900, une douzaine de ces épitaphes s'allignaient dans leur cimetière.

Lorsque les Acadiens débarquèrent à Pointe-aux-Esquimaux, en 1857, les Indiens avaient, outre leurs canots d'écorce (ils ne les fabriquèrent en toile que vers 1894), des embarcations plus grandes, appelées «barges», dans lesquelles pouvaient tenir deux familles. Elles leur étaient vendues par des habitants du bas de la Côte, qui les achetaient des goélettes américaines (et non des Néo-Écossais, comme plusieurs ont été portés à le croire). Elles étaient cédées, à la fin des voyages de pêche des Américains, à raison de \$40 à \$50. Elles se différenciaient des «barges» acadiennes en ce qu'elles étaient plus petites et n'avaient pas de «cuddy» (cabine) à l'avant.

En 1865, le nombre de ces barges s'élevait à environ soixante-dix. On en voyait parfois une trentaine mouillées ensemble devant Pointe-aux-Esquimaux. En 1900, on n'en comptait plus qu'une dizaine. Une famille, celle de Philippe, possédait même une goélette de 15 à 20 tonneaux; y logeaient quatre ou cinq familles. (On raconte que Philippe fit quelques voyages à Québec avec son bateau.) Dans ses «Récits du Labrador», au chapitre consacré aux Montagnais (9, p. 111), Henry de Puyjalon note que, parmi ces Indiens, quelques-uns . . . se sont adonnés à la pêche de la morue avec succès et l'excellent M. Tonzel, de la rivière Shelldrake, m'a affirmé ne pas avoir de meilleurs pêcheurs que les Montagnais, mais ils sont rares . . .²

¹Canadianisme pour désigner un fourneau ou une cuisinière.

²Ces déclarations ne manquent pas d'intérêt, puisque, à l'appui de certains autres auteurs, nous avons déjà déclaré n'avoir jamais trouvé, parmi les Indiens de la Gaspésie, la trace d'un pêcheur de morue chez les Miernacs.

Il reste qu'à l'instar des autres Indiens, les Montagnais étaient essentiellement chasseurs. Ils ont transmis leurs techniques de trappeurs aux blancs, sans pour cela refuser de s'adapter au progrès. Après 1865, personne d'entre eux n'utilisait le fusil à pierre, et, avant la fin du XIX^e siècle, la plupart possédaient des fusils se chargeant par la culasse.

Leur commerce a connu de beaux jours, même si ce n'est que vers 1865 qu'ils commencèrent à négocier, sur une grande échelle, avec les différents traiteurs et marchands de la Côte. Cependant, en 1867, ils vendaient encore des pelleteries à la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour une valeur de \$36,000.

L'acculturation de ces Indiens s'est aussi manifestée dans le domaine religieux. *Ils sont catholiques comme nous, plus honnêtes que nous, et beaucoup plus instruits. Il est rare de rencontrer un sauvage ne sachant ni lire ni écrire. Ils correspondent entre eux au milieu des bois. Leurs boîtes aux lettres sont les troncs d'arbres désignés et leur papier du fragment d'écorce de bouleau...* (9, p. 111.)

Dans leur réserve, desservie par les Oblats depuis 1845, se dressait un petit oratoire d'une vingtaine de pieds carrés. C'est en 1857 que fut construite leur chapelle, là où tous s'asseyaient à plat sur le parquet, les hommes d'un côté, les femmes, de l'autre. (Vers 1897, ils firent l'acquisition de bancs mobiles avec dossier.) Leurs offices étaient chantés en langue montagnaise, à l'exception du *Kyrie eleison* et des répons de la messe, qu'ils récitaient en latin, avec l'orthographe et la prononciation montagnaises.

Même au cours de l'hiver, vivant éloignés dans la forêt, ils restaient attachés à leurs devoirs religieux. Si quelqu'un d'entre eux mourait, on enveloppait le cadavre, et, à l'aide d'un toboggan¹, on le transportait, de campement en campement, jusqu'au cimetière.

Si, comme nous venons de le constater, l'émancipation des Montagnais a déjà transformé une grande partie de leur vie matérielle, le costume féminin n'aurait pas changé depuis l'arrivée des Acadiens dans cette région. On porte encore le jupon et le mantelet d'indienne, — ou d'étoffe de différentes teintes, — le bonnet conique en drap rouge et bleu ou rouge et noir (taillé en pointes verticales), rabattu sur le côté, ainsi que les mocassins en peau de caribou ou de loup-marin. Le costume masculin, lors de l'arrivée des Acadiens, était déjà identique à celui des blancs, à l'exception de la chaussure faite de peaux de loup-marin ou de caribou et appelée mocassin.

5. L'exode acadien

Après avoir brièvement examiné les différents apports de la population à Pointe-aux-Esquimaux à la fin du XIX^e siècle, voyons maintenant ce que devinrent les Acadiens.

Avant 1880, si l'on excepte les quelques familles qui allèrent habiter Washtawaka, quelques autres qui retournèrent aux îles de la Madeleine et,

¹Mot indien: *udâbâqân*, chez les Abénaquis; *togâqun*, chez les Micmacs.

chez les «Canadiens», à l'endroit d'où elles étaient venues, personne n'avait quitté Pointe-aux-Esquimaux. L'exode commença vers 1884, lorsque cinq ou six familles se dirigèrent vers la côte nord de l'île d'Anticosti et à la baie des Anglais, puis se transplantèrent ailleurs quelques années plus tard.

C'est en 1886 que l'émigration fut la plus forte. Cette année-là, près de la moitié de la population de Natashquan, presque toute celle de Wash-tawaka, une bonne partie de celle de Betchewun et quelques familles de Pointe-aux-Esquimaux essaimèrent¹ vers la Beauce et Québec. L'exode continua jusqu'en 1890.

Aussi, les familles d'origine acadienne qui ont émigré de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ont-elles été plus nombreuses que celles qui ont émigré des îles de la Madeleine. Environ quatre-vingts d'entre elles ont quitté Pointe-aux-Esquimaux, trente, Natashquan, et une trentaine aussi, Betchewun et Washtawaka. Les endroits où elles se sont dirigées en plus grand nombre sont: Québec, Saint-Théophile (Beauce), Thetford Mines, Fall River (États-Unis). D'autres ont préféré les rives de la baie des Chaleurs, Montréal, et divers endroits en bordure du fleuve Saint-Laurent.

¹Nous avons déjà expliqué, à la page 162, comment les habitants de Natashquan en vinrent à cette décision. Les raisons furent les mêmes pour toute cette population acadienne.

Seconde partie

L'ÉCONOMIE

I—L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

1. Les premières industries de ce temps

Les forges de Moisie

En 1866, messieurs Lamothe et Viger, de Montréal, commencèrent à exploiter la mine de fer de Moisie, employant de 400 à 500 hommes. Quelques années plus tard, M. Molson, aussi de Montréal, en devint propriétaire et continua à la faire valoir jusqu'en 1875. Après cette époque, les fourneaux et autres bâtisses furent démolis et tombèrent en ruines; en 1900, il ne s'était formé aucune autre compagnie pour en tirer profit.

Mines de la pointe Noire

Vers 1874, une compagnie s'était aussi formée pour exploiter le sable magnétique de la pointe Noire, à mi-chemin entre Longue-Pointe et Rivière-Saint-Jean. Messieurs Duval et Michaud, directeurs des travaux, chargèrent un «trois-mâts» pour l'Angleterre et une goélette pour Québec. Pour des raisons que nous ignorons, l'entreprise fut abandonnée dès la deuxième année.

Chantiers de la rivière Pentecôte

En 1883, MM. Gagnon et Frères ouvrirent un *chantier*¹ pour exploiter le bois d'épinette à la rivière Pentecôte, employant environ cent vingt-cinq hommes. Vers 1900, leur commerce périliclitant, ils songeaient à le vendre à une compagnie américaine.

Engrais artificiel—Bonne-Espérance

C'est en 1886 que les Acadiens de Pointe-aux-Esquimaux, à l'occasion de leurs pêches au hareng dans la baie de Bradore, apprirent l'existence d'une usine à Salmon Bay, près du havre de Bonne-Espérance. Dans cette usine (qui pouvait déjà dater de plusieurs années), on fabriquait de l'engrais avec des débris de poisson (brevilles, arêtes, têtes de morue). Les travaux discontinuèrent en 1900.

2. Le commerce

Pas plus pour le chapitre relatif au commerce que pour les autres, nous ne traiterons le sujet du point de vue strictement économique. Ce qui constitue l'objet de notre étude, ce sont les commerçants plus que le

¹Voir définition à la page 197.

commerce et, partant, leur influence dans la région où ils se sont établis et les réactions qu'ils ont suscitées au sein de la population.

Leur nombre, par rapport à la population d'alors, les raisons qui les ont poussés à s'établir en ces lieux, leurs succès et leurs déboires, certaines descriptions des bâtisses ou des personnages sont autant de détails sur lesquels il nous a paru nécessaire d'insister avant de présenter notre matière folklorique proprement dite.

Il va de soi qu'afin de ne pas rendre fastidieux notre chapitre concernant les marchands de la Côte, nous n'avons, pour mettre en lumière la situation de l'époque, abordé qu'un village, le plus représentatif des données que nous avons à élucider. C'est donc surtout de Pointe-aux-Esquimaux (aujourd'hui, Havre-Saint-Pierre) qu'il s'agira.

Le lecteur trouvera aussi dans ce qui va suivre le complément de la partie que nous avons consacrée au «brassage des éléments ethniques» (p. 165).

A. Marchands et traiteurs

1857—*Postras*

Le premier individu à commercer à Pointe-aux-Esquimaux fut un étranger du nom de Postras, qui s'y rendit dès qu'il apprit l'existence d'un établissement. Il y arriva avec ses marchandises et se construisit un petit magasin en bois rond, d'une douzaine de pieds carrés, avec couverture en appentis qu'il recouvrit d'écorce.

Comme, à cette époque, la Compagnie de la Baie-d'Hudson avait assoupli, nous dit-on, les rigueurs de sa concurrence envers les étrangers, le nouveau marchand passa l'été à cet endroit. Lorsqu'il quitta les lieux, au cours de l'automne, ce fut en promettant à la population de lui expédier sans délai la marchandise qu'on lui avait payée à l'avance et qu'il n'avait pas alors en stock. Mais on n'entendit cependant plus parler de la marchandise, ni du marchand.

1860—*Capitaine Jean Hamond*

Ce Français, né à Saint-Malo, en France, s'était d'abord établi à Saint-Thomas de Montmagny. Après avoir, durant de nombreuses années, fait la traite sur les côtes de la Gaspésie, et, vers 1855, aux îles de la Madeleine, il avait commencé, peu après, le commerce du hareng sur la rive nord du Saint-Laurent, jusqu'à Blanc-Sablon.

A l'occasion de son passage à Pointe-aux-Esquimaux, en 1859, il avait demandé à un résident de l'endroit, John Doyle, de lui construire un magasin. Et c'est au début de juin 1860 qu'il s'amena, à bord de sa goélette, la *Victoria*, avec un bon stock de marchandises, accompagné d'un commis, Joseph Pelletier, et d'un bon charpentier, son neveu Alfred Vallée, qui devait lui construire une maison. Le rejoignirent, le même automne, son épouse, son fils Eugène, son gendre (William Dion) et l'épouse de ce dernier.

Après deux ans de commerce prospère, le capitaine Hamond, malade, regagna Québec où il mourut quelques mois plus tard.

Son fils et son gendre tinrent commerce quelques années encore avant de s'en retourner à Québec, laissant alors l'industrie entre les mains du neveu du capitaine Hamond, Alfred Vallée, qui le maintint de 1866 à 1869. C'est alors que ce dernier décida d'acquérir une goélette sur laquelle il navigua durant quelques années; il revint finalement à son métier de charpentier, ce qui lui permit de terminer la sacristie de l'église.

M. Vallée, qui mourut le 20 janvier 1883, garda jusqu'à la fin de sa vie le sobriquet que les jeunes filles de l'endroit lui avait donné dès son arrivée. On l'appelait «Le Moule», parce qu'il portait des pantalons si bien «cram-pés», dit-on, c'est-à-dire si bien repassés, qu'on l'aurait cru pris dans un moule.

1861—*Eusèbe Mercier*

Parti de Saint-Vallier (comté de Bellechasse), Eusèbe Mercier s'embarqua avec sa famille à bord de la *Marie-Lou* et vint ouvrir commerce à Pointe-aux-Esquimaux, au début d'août 1861, représentant du marchand-épiciers Louis Bourget, de Québec. Le menuisier qui construisit sa maison, F.-X. Roy, l'accompagnait.

Après avoir pris comme associé Daniel Costin, arrivé de Bellechasse avec sa famille, en 1863, M. Mercier lui céda la direction des affaires de M. Bourget en 1865, alors qu'atteint de tuberculose il retourna à Québec avec sa famille.

Daniel Costin continua le négoce de M. Bourget jusqu'en 1867, automne au cours duquel il perdit le *Racer* (chargé de hareng) à Port-au-Choix (T.-N.). En 1871, il quitta définitivement la région avec sa famille, pour aller s'établir au Manitoba, où il mourut le 13 mai 1895, «pauvre comme Job», dit-on, après avoir cultivé la terre durant quatorze ans, sur une propriété de M. Turgeon.

Ces renseignements ont été communiqués au père de notre informateur par M. Pierre Demasson¹, devenu son voisin au Manitoba.

1866—*Peter Legros*

C'est en 1865 que le brigantin *Shamrock* débarquait à Pointe-aux-Esquimaux le Jerseyais Peter Legros et son père, le capitaine Thomas Legros, qui se rendaient à cet endroit pour acheter la morue (le capitaine Legros possédait déjà un établissement de pêche près de la rivière Sheldrake).

En 1866, Peter Legros décida de tenir commerce à Pointe-aux-Esquimaux; et en 1867, après la dissolution de la compagnie Bourget et Mercier, il acheta toutes ces propriétés, changea la maison d'emplacement et construisit un grand magasin sur les anciennes fondations.

Il commença jusqu'en 1876, alors qu'il vendit ses propriétés à M. Le Boutillier, de Gaspé. Marié depuis six ans, il quitta Pointe-aux-Esquimaux

¹Voir «Corps de métiers», p. 167.

avec sa famille¹, pour aller vivre à Gaspé, rapportant, a-t-on dit, \$8,000 de profits.

En 1895, à l'âge de cinquante-quatre ans, il vendit à nouveau ses propriétés de Gaspé pour aller s'établir à Jersey, où il mourut le 7 décembre 1911.

1865—*La Française*

Au cours des automnes 1858 et 1859, Jean Chrysostome de la Ruelle et François Guitony, deux Français, descendirent chasser à Betchewun. En 1860, madame de la Ruelle accompagna son époux sur l'île, où ils demeurèrent jusqu'en 1864, et, F. Guitony, devenu veuf, construisit sa petite habitation dans la baie à Victor, où il vécut près de Maltide Blais (descendue de Berthier vers 1861) qu'il épousa en 1863.

En 1864, les époux de la Ruelle traversèrent en France pour y retrouver leur fils, âgé de vingt ans. Après neuf mois d'absence, en juillet 1865, ils le ramenèrent avec eux à Pointe-aux-Esquimaux, où ils achetèrent un terrain de François Petit-Pas pour la construction de leur maison. Dès l'automne, ils commencèrent à y tenir commerce, investissant ainsi une partie de leur capital se chiffrant à \$6,000.

Au cours de l'automne de 1866, leur fils, Arthur, repassa en France (sa mère ne pouvant le souffrir, a-t-on dit), et, au printemps de 1867, M. de la Ruelle mourait d'apoplexie sur l'île Large. La veuve continua le commerce et, en septembre 1869, épousa Élie Lavoie, de Saint-Denis de Kamouraska. Malgré le capital de \$3,000 que possédait ce dernier, «la Française», plutôt que d'augmenter le commerce, le diminua graduellement — surtout vers 1875, alors que les crédits furent coupés — jusqu'en 1882 ou 1883, année de la fermeture du magasin.

En 1890 cependant, le Français M. Warner, donna à la famille Lavoie un stock d'environ \$1,500 à vendre à demi-profit, négoce qui dura jusqu'en 1898. Depuis 1887 ou 1888, celle-ci tenait aussi le magasin de boissons alcooliques de l'endroit.

M. Lavoie mourut en août 1900, à l'âge de soixante-treize ans, et «la Française», le 15 avril 1901, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Cette dernière laissa toutes ses propriétés au Dr Tremblay, générosité que la population de l'endroit n'arriva pas à comprendre.

1870—*Turgeon et Corriveau*

Le 14 mai 1860, alors que l'équipage du *Wide-Awake* et du *Veneleo* était occupé à débarquer les 2,300 loups-marins apportés la veille, on aperçut, sur le pont d'une petite goélette de 18 à 20 tonneaux passant à portée de voix, un petit homme «en capot gris d'étoffe du pays, avec une tuque rouge sur la tête», qui héla l'équipage en ces termes: «*C'est-i' loin d'ici Natashquan?*» Xavier, le pêcheur, répondit qu'il y avait encore 25 lieues.

¹ Il retourna cependant à Pointe-aux-Esquimaux, au cours des quatre ou cinq étés suivants, et travailla au service de M. Le Boutillier.

Ce petit homme « en capot gris », c'était François-Xavier Corriveau, de Berthier, qui descendait le long de la Côte pour la première fois et qui décida de faire la traite de la pelleterie, de Wapitagan en remontant le fleuve.

En 1870, il s'associa avec Damase Turgeon, de Beaumont, qui trafiquait (surtout avec les Indiens) depuis une vingtaine d'années¹, de Natashquan en direction de Sept-Îles.

Les deux hommes construisirent un magasin à Pointe-aux-Esquimaux, établirent des succursales, dirigées par des agents, à Betchewun, Nabesipi, Natashquan et Romaine, et maintinrent plusieurs goélettes sur les eaux, notamment la *Sainte-Anne*, la plus grande, qui jaugeait 66 tonneaux. C'est surtout cette dernière qui fit la traite avec Terre-Neuve et y laissa d'ailleurs \$10,000 de crédits.

Ces commerçants furent, durant vingt ans, les plus prospères de la région. A Pointe-aux-Esquimaux uniquement, leur chiffre d'affaires annuel se maintenait à \$30,000. Ils déclarèrent cependant faillite en 1893. M. Corriveau, qui repassa par la suite quelques fois sur la côte, mourut en 1899, alors qu'on ne revit plus M. Turgeon, qui mourut en 1909, à l'âge de quatre-vingts ans.

1876—Charles Le Boutillier

Lorsqu'en 1876 le Jerseyais Peter Legros quitta Pointe-aux-Esquimaux, il vendit toutes ses propriétés à M. Le Boutillier, de Gaspé, qui, depuis plusieurs années, échangeait, sur la Côte, des quintaux de morue contre des barils de sel que requérait la pêche au hareng. Le nouveau propriétaire plaça un Jerseyais comme agent, Charles Ahier, tout en confiant, durant quatre ou cinq ans, certaines responsabilités à M. Legros.

Vers 1888, des commis de Gaspé prirent la relève, mais en 1891, M. Le Boutillier fit faillite et le commerce tomba successivement entre les mains de la *Petroleum Oil Trust Company*, de MM. Carpenter et Foly, de la Gaspésie. Ce dernier maintint les affaires de façon prospère pendant plusieurs années.

1890—Charles Ahier

Charles Ahier, Jerseyais, d'abord à l'emploi du capitaine Legros, habita Pointe-aux-Esquimaux en 1866; en 1868, il acheta l'*Ocean Bride*, et, en 1872, la *D.H.P.*, en société avec Samuel Doyle. Il navigua jusqu'en 1876, alors que M. Le Boutillier se l'attacha comme agent.

C'est en 1890 qu'il prit commerce à son compte, avec un stock d'environ \$1,500, se composant de tissus, d'un peu de ferblanterie, de vaiselle, d'épicerie et d'agrès de pêche.

Pour cause de santé, il quitta l'endroit en 1900 et mourut à Montréal, en 1923, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il correspondit jusqu'à sa mort avec ses amis de Pointe-aux-Esquimaux.

¹Il avait été l'associé du commerçant Poitras dont il a été question au début de ce chapitre.

1890—*J. C. Nickerson*

Le Néo-Écossais J. C. Nickerson habita la côte de Kegashka en 1863, Pointe-aux-Esquimaux en 1866, où il travailla à la construction de quelques goélettes, chassant, en hiver, dans la baie Sainte-Geneviève, plus précisément à l'endroit appelé Pillage Bay, qui porte aujourd'hui son nom.

Il quitta Pointe-aux-Esquimaux en 1874 et se rendit à l'île d'Anticosti, mais retourna à la Pointe en 1890, apportant un stock d'environ \$1,200, en majeure partie de l'épicerie.

Il avait alors amené avec lui sa fille unique, qui continuait le commerce au cours des chasses hivernales de son père. En 1894, elle épousa son cousin, de qui elle était l'aînée de quinze ans. Quatre ans plus tard, ces deux derniers voulurent quitter la Côte pour s'en retourner en Nouvelle-Écosse. M. Nickerson vendit alors le reste de son stock et réintégra sa cabane de la baie Sainte-Geneviève.

1892—*Decourval*

M. Decourval, arpenteur, avait le contrat de la ligne télégraphique de Pointe-aux-Esquimaux jusqu'à la baie des Châteaux; il construisit, en 1892, un grand magasin à Pointe-aux-Esquimaux, avec l'intention de tenir commerce sur une grande échelle. Le succès désiré ne semble pas avoir été obtenu puisque, dix ans plus tard, le stock, confié uniquement à des commis, s'écoulait et se liquidait.

1892—*Petroleum Oil Trust Company*

Voir 1876, Charles Le Boutillier, au sujet de cette compagnie.

DES HABITANTS DE POINTE-AUX-ESQUIMAUX QUI ONT AUSSI TENU COMMERCE

1858—*Vital Vigneau*

A l'automne de 1858, lorsque Vital Vigneau émigra des îles de la Madeleine à Pointe-aux-Esquimaux, Daniel Cronan, riche marchand d'Halifax, lui remit un stock d'environ \$3,000, et autant à l'automne de 1859.

Après 1860, lors de l'apparition des traiteurs de Québec, le commerce périclita, non seulement par suite de la concurrence, mais à cause de la sentimentalité du marchand qui vendait aussi bien à pertes qu'à profits: au cours de ses trois années de négoce, il ne réalisa qu'un profit dérisoire de \$200.

1873—*Amédée Vigneau*

C'est après avoir abandonné la navigation, en 1873, et avoir acquis un capital de \$2,500 que M. Vigneau ouvrit un magasin général très bien organisé. Ses prix étant assez élevés, il accumula de gros profits.

A sa mort, en 1885, lui succédèrent dans le commerce son fils, André, et son gendre, M. Blais, qui abandonnèrent les affaires vers 1890.

1872—*Luc Cormier*

Luc Cormier, de Lamèque (N.-B.), ne possédait aucun avoir lorsqu'il ouvrit commerce à Pointe-aux-Esquimaux, en 1872 ou 1873. Il acheta d'abord quelques barils de viande de qualité douteuse et une poignée de marchandises de qualité inférieure. Il augmenta son stock petit à petit. En 1880, il avait dominé la situation; en 1889, les crédits qu'il avait consentis commençaient à l'écraser; en 1899, il faisait faillite, rachetait le commerce et s'en tirait assez bien.

1871—*André Blais*

A la mort de sa femme, André Blais monta à Québec et, après quelques années, épousa une célibataire de Porte-Lance. Ils descendirent à Pointe-aux-Esquimaux en 1871, tinrent commerce durant quatre ou cinq ans, firent faillite et regagnèrent Québec. Ledit marchand redescendit quelques années plus tard le long de la Côte et mourut chez son fils, en 1899.

1894—*Les frères Boudreau*

Peu fortunés, les frères Boudreau (Fidèle, John et Charles) avaient toujours fait la pêche à Pointe-aux-Esquimaux quand, en 1894, M. Cormier, de Pointe-Lévis, leur avança de la marchandise pour quelques centaines de dollars.

Leur commerce, dès lors, commença à prospérer et demeura florissant jusqu'en 1923, année où ils firent faillite.

COMMERCES DIVERS ET DE PEU D'IMPORTANCE

Nathaël Boudreau (en 1858), Alfred Vallée (en 1866) et Georges Brochu (en 1895), venus de Sept-Îles, ont aussi tenu commerce dans l'entre-temps; la valeur de leurs stocks ne dépassait guère \$200. Nous n'avons pas cru nécessaire d'ouvrir une rubrique spéciale à chacun d'eux.

Il y eut aussi un individu qui se disait médecin, le docteur Martin, de Saint-Jean-Port-Joli, qui commença de 1869 à 1872; de même qu'un Juif qui trafiqua les peaux chez Joachim Boudreau en 1890.

B. Traiteurs en goélettes

Il s'agit ici de ceux qui, n'ayant pas le temps de débarquer leurs effets, commerçaient à bord de leur goélette.

1859—*Fraser, Turgeon*

Peter Fraser, des environs de Québec, fit la traite sur la Côte, de 1859 à 1862, à bord de la *Marie-Luce*. M. Turgeon, associé de M. Corriveau, la fit de 1859 à 1870, sur la *Weasel*.

1860—*Corriveau*

Voir: «Marchands et traiteurs», 1870, Turgeon et Corriveau, page 175.

1863—*Gagné*

Thomas Gagné, de Québec, trafiqua à Pointe-aux-Esquimaux, de 1863 à 1867, à bord du *Fraser*. La goélette ayant été saisie au cours de la dernière année, il devint gardien de phare sur l'île d'Anticosti, emploi qu'il conserva jusqu'en 1890.

Au même temps, P. Blouin et L. Lachance commencèrent à faire la traite et continuèrent jusqu'à la mort de M. Blouin, en 1870. C'est alors que M. Lachance s'associa avec le capitaine Dugal.

1864—*Pierre Blouin*

Pierre Blouin, célibataire, fit la traite à Pointe-aux-Esquimaux de 1864 à 1886, à bord d'un petit bateau; un de ses frères l'accompagna durant quatre ou cinq ans, et, par la suite, un commis.

1871—*Lachance et Dugal*

En 1871, après la mort de Ferdinand Blouin, M. Louis Lachance s'associa avec son beau-frère, le capitaine Louis Dugal, pour trafiquer jusqu'en 1883 ou 1884.

1883—*McNeil*

Gilbert McNeil, de Beaumont, qui avait navigué durant plusieurs années comme capitaine pour Turgeon et Corriveau, à bord de la *Sainte-Anne*, fit la traite à son compte de 1883 à 1890, sur sa goélette, l'*Anne-Prudence*, qui jaugeait environ 30 tonneaux. Il concurrençait Bérubé et Marquis, de Sept-Îles.

Au cours des années de plus grande prospérité, plusieurs de ces traiteurs débarquaient leur marchandise dans les magasins de Pointe-aux-Esquimaux pour la vendre avec plus de facilité. La plupart d'entre eux commerçaient tout le long de la Côte Nord. Il en est aussi quelques autres que nous n'avons pas mentionnés, parce que leur commerce fut de courte durée et leurs affaires d'importance mineure.

A ces traiteurs, presque tous originaires de la région de Québec, ajoutons maintenant ceux d'Halifax (N.-É.).

1864-1893—*John W. Pitts*

C'est vers 1840 que Daniel Cronan, riche marchand d'Halifax, se livra à la traite sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Comme il fit des affaires d'or avec la population de cette région, il lui promit, une fois devenu riche, de continuer à lui envoyer une goélette pour la traite.

Il tint parole. Au printemps de 1859, George Davis se présenta à bord de la *Nancy* pour acheter toutes les peaux de loup-marin; de 1860 à 1863, ce fut Patrick Day, et, en 1864, le neveu de M. Cronan, John W. Pitts¹.

¹Une deuxième goélette était aussi souvent envoyée au cours du mois d'août, afin d'y acheter la morue sèche.

Tout en continuant la traite le long de la Côte, ce dernier construisit à Pointe-aux-Esquimaux un grand magasin ne contenant pratiquement que des agrès de pêche, réservant cependant une partie de la bâtisse pour y entreposer les peaux et la morue sèche qu'il ne pouvait expédier sur-le-champ.

Lorsque M. Cronan, célibataire, mourut en 1893, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, laissant une fortune de \$800,000, ce fut la fin du commerce de John W. Pitts, qui touchait une partie de l'héritage.

De la Nouvelle-Écosse, avaient aussi commercé le long de la Côte, les Promky, Silver, Thompson et Kennedy, ces derniers s'étant cependant rarement arrêtés à Pointe-aux-Esquimaux.

3. La pêche à la morue

D'après les témoignages que des vieillards (nés en 1805 et en 1810) ont transmis au père de l'un de nos informateurs, c'est entre 1825 et 1830 que les goélettes des îles de la Madeleine commencèrent à traverser sur la côte du Labrador, jusqu'à Blanc-Sablon, pour pêcher la morue. A la même époque, d'autres allaient aussi pêcher à Fox Bay (Anticosti) et à Natashquan¹.

De 1850 à 1860, toutes ou presque toutes les goélettes des îles, au nombre de vingt-cinq, se rendaient directement à Blanc-Sablon (de la mi-juin à la fin d'août). La maison Le Boutillier et Frères, établie sur l'Île-à-Bois, leur avançait les provisions, le sel, les lignes, bref, tout l'équipement nécessaire à leur pêche. L'huile de morue était aussi vendue sur les lieux à des traiteurs de la Nouvelle-Écosse. Le prix était assez bon; en 1852, une seule goélette en vendit pour \$450.

D'autres groupes des îles de la Madeleine allaient aussi «pêcher au cent»² pour les maisons de Quetteville et Le Boutillier, qui leur fournissaient embarcations et appâts et leur payaient un dollar (moitié argent, moitié marchandise) pour cent morues rondes jetées sur le «chafaud»³, conditions que les pêcheurs trouvaient avantageuses. D'autres étaient embauchés comme trancheurs et recevaient un salaire très raisonnable. D'autres encore étaient embarqués, à raison de \$30 et \$35, à bord des goélettes américaines fréquentant la Côte.

Durant les quatre premières années qui suivirent l'établissement de Pointe-aux-Esquimaux, c'est-à-dire de 1857 à 1861, la pêche en goélette se fit à Shelldrake et à Rivière-au-Tonnerre. Après ce temps-là, la morue se faisant plus rare, on déménagea à Natashquan. Mais en 1863, il fallut descendre plus bas encore, soit à Baie-des-Moutons. En 1868, c'est à Romaine qu'on eut le plus de succès, endroit où ne semblait s'être fixée encore aucune goélette. Et jusqu'en 1885, on sillonna ainsi cette partie de la Côte s'étalant de Natashquan à Baie-des-Moutons. Les trois années

¹Il ne faut pas croire que, même à cette époque, l'abondance de la morue était régulière d'année en année. En 1832, par exemple, sur trois goélettes des îles aventurées jusqu'à Pied-Noir et Cap-Charles (Labrador terre-neuvien), deux s'en retournèrent à la fin d'août avec 20 quintaux de morue, et l'autre, un peu plus tard, avec 100 quintaux.

²La «pêche au cent» exista de 1853 à 1871.

³Chafaud, aphérèse d'échafaud, décrit bien ces petits bâtiments érigés sur pilotis au bord de la mer et dans lesquels les pêcheurs remisent leurs agrès. (Carbonneau, Hector, 1, p. 14.)

suivantes, vu la rareté de la morue dans ces parages, on fréquenta Saint-Augustin jusqu'au bassin de Bradore; on refaisait ensuite, jusqu'à la fin de la pêche, les postes de Natashquan à Baie-des-Moutons. Dans l'entretemps (en 1864, 1872, 1873, 1874, 1879 et 1888), quelques-uns avaient tenté leur chance à l'île d'Anticosti. Mais en 1890, le nombre des goélettes commença à diminuer.

Peu après l'établissement de Pointe-aux-Esquimaux, et cela jusqu'en 1885, il y avait assez de goélettes pour prendre à leur bord tous les hommes valides de l'endroit. Durant la saison de la pêche, il ne restait dans le village que les vieillards et les garçonnetts de moins de douze ans¹.

Les grandes goélettes (de 35 tonneaux) s'équipaient, pour leur pêche, de trois «barges»² et parfois de quatre³, lorsque l'on prévoyait que la morue serait plus rare que d'habitude. Composaient l'équipage: six pêcheurs, un trancheur, un saleur, un décolleur, un piqueur et un «couque»⁴. Le décolleur, le piqueur et le «couque» étaient des mousses de douze à seize ans. Si l'on partait avec quatre «barges», on ajoutait deux hommes à l'équipage. Les goélettes de plus de 35 tonneaux ne prenaient à leur bord que deux «barges» et quatre hommes (dont deux mousses d'équipage).

On considérait que les grandes goélettes avaient fait une bonne pêche lorsqu'elles rapportaient de 350 à 500 quintaux de morue, et les petites, de 250 à 300.

Dès 1870 cependant, d'autres pêcheurs, désireux de réduire leurs dépenses, firent l'acquisition de grandes «barges» et pêchèrent près de la rivière Nabesipi, à la «Cormoranière», dite aussi «rocher à Théodule Pilote», et, peu à peu, à Agwanus, à l'île à Michon (près de Washtawaka) et à Natashquan. Vers le début du XX^e siècle, les «barges» avaient supplanté les goélettes: on en comptait cent vingt, dont une quarantaine construites à Pointe-aux-Esquimaux⁵ (à partir de 1894) par Dominique Cormier, les autres ayant été achetées à Natashquan⁶, Sheldrake et Gaspé.

On pêchait alors à Natashquan et à Agwanus jusque vers la fin de juillet, et l'on revenait jeter les lignes dans la région de Pointe-aux-Esquimaux (de Longue-Pointe à Piashte Bay), en août, septembre et octobre. Cette dernière pêche donnait de 20 à 30 barils par «barge» et quelques quintaux de morue sèche.

¹D'autres informateurs nous ont raconté que, même en 1895, à la mort de Jean Cormier, âgé de quatre-vingt-cinq ans, faute de bras d'hommes pour le porter en terre, on le laissa dans le vieux cimetière, plus à proximité de l'église.

²«Forme ancienne de barque.» (Merrien, Jean, 7, p. 86.)

³En 1870, les petites «barges» de la Nouvelle-Écosse remplacèrent les précédentes et devinrent d'usage général. On les achetait des Néo-Écossais à la fin de leurs voyages de pêche.

⁴Coq, n. m. / néerl. kok ou ital. cuoco, du lat. coquus, cuisinier, de coquere, cuire / Cuisinier. (Merrien, Jean, 7, p. 184.)

⁵Celles-là avaient de 27 à 29 pieds de quille.

⁶Ce sont les pêcheurs de Natashquan qui, les premiers, commencèrent, vers 1877, à construire un «cuddy» (logement à l'avant de leur «barge») pour se mettre à l'abri du mauvais temps lorsqu'ils prolongeaient leurs voyages en mer.

4. La pêche au hareng

Avant 1855, jamais plus d'une ou deux goélettes par saison ne descendaient de Québec pour faire le commerce du hareng sur la Côte. Et certaines années, il n'en descendait pas du tout. Les marchands de Terre-Neuve cependant exportaient beaucoup de hareng à Québec et à Montréal.

Après 1855, lorsque l'on vit arriver à Québec les pêcheurs de la Côte Nord chargés de hareng, plusieurs navigateurs de la région s'intéressèrent à ce commerce, de sorte que, de 1860 à 1877, on en comptait plus d'une douzaine. Mais comme le hareng commençait déjà à se faire plus rare sur la côte nord du détroit de Belle-Île, la plus grande partie de leur commerce s'orientait du côté de Terre-Neuve, entre Savage Cove et Port-au-Choix. Ils payaient alors le hareng de un à deux dollars le baril (en marchandises et non en argent), selon son abondance ou sa rareté; mais ils fournissaient les barils et le sel pour l'encaquer. Ce poisson était ensuite vendu à Québec à raison de \$4.50 et \$5.75, parfois \$6. Le prix descendit à \$3.50, mais très rarement.

Lorsque les Acadiens des îles de la Madeleine, avant de s'établir sur la Côte, commencèrent à fréquenter ces parages, ils en capturaient de 50 à 100 barils par goélette, selon que leur charge de morue leur laissait plus ou moins d'espace dans les cales. Le hareng se pêchait vers la mi-août, soit à Forteau Bay ou à Blanc-Sablon, avec les sennes des maisons Quetteville et Le Boutillier. Les pêcheurs fournissaient une partie de l'équipage, et remettaient aux propriétaires de la senne une « bargée » de poisson sur deux.

C'est en 1860, trois ans après leur établissement à cet endroit, que les habitants de Pointe-aux-Esquimaux commencèrent à acquérir leurs propres sennes¹. Elles coûtaient en moyenne \$500, avaient de 100 à 110 brasses de longueur, 7 à 9 de hauteur, et des mailles de un demi-pouce. Bien entretenues, elles duraient de huit à dix ans.

Durant les premières années, une senne pouvait fournir de hareng quatre goélettes; mais lorsque ce poisson devint plus rare et que le nombre des pêcheurs eut augmenté de façon considérable, on n'arma plus que trois goélettes, parfois deux seulement. Chaque homme de ces équipages devait donner au propriétaire de la senne le prix d'un baril de hareng vendu à Québec, sans tenir compte de la quantité de ses prises.

C'est à cette époque que les Acadiens, sur les instances du capitaine Le Marquand², traversèrent pêcher, pour la première fois, à Terre-Neuve. Malgré leur crainte de rencontrer le garde-côte français, ils ne furent pas molestés, mais simplement prévenus de temps en temps de regagner leurs côtes. Ils changeaient alors de havre pour quelques jours, jusqu'au départ du patrouilleur pour une autre station, et revenaient se fixer entre Savage Cove et Port-au-Choix. Dans les « mouvées »³ grouillantes de harengs on

¹ De 1861 à 1895, neuf pêcheurs de Pointe-aux-Esquimaux s'en procurèrent. A Terre-Neuve, on acheta les premières en 1862, lorsque la demande du hareng par les commerçants prit une certaine importance.

² Il avait été agent de la compagnie Le Boutillier, à l'Île-à-Bois, de 1847 à 1854, et connaissait, par conséquent, très bien ces côtes.

³ Bancs de poissons en mouvement.

Des efforts conjugués et soutenus ont conservé à cette pêche un certain intérêt par la suite, mais les revenus sont restés négligeables, et les prises, très faibles. La situation ne s'est pas améliorée, puisqu'en 1957, on nous disait à Tête-à-la-Baleine: *P' y a p'us beaucoup de homard à c't' heure. A cinquante trappes¹, le meilleur pêcheur a pris deux caisses de homards seulement, c't' année.* Et pourtant l'on nous a souvent répété qu'avec Bradore, Tête-à-la-Baleine constituait le meilleur endroit pour pêcher le homard. A Lourdes de Blanc-Sablon, on nous apprenait d'autre part que: *On fait la pêche au homard surtout dans la baie de Bradore, mais pas pour le marché, pour manger seulement.* A Havre-Saint-Pierre, on ne le pêchait alors pas du tout; à Natashquan, les versions ne variaient guère: *P' s' prend p'us de homard; on a tendu cinq cages c't' année et on n'a rien pris.*

6. Les naufrages

Il peut sembler assez étrange de nous voir présenter les naufrages au chapitre intitulé «Économie». Il n'en reste pas moins vrai qu'ils furent exploités comme tels et constituèrent parfois une importante source de revenus, lorsqu'ils ne se produisaient pas, bien entendu, au sein de la flotte des insulaires. Nous avons déjà mentionné, en parlant de l'établissement de Kegashka, comment les gens de l'endroit, grâce à deux naufrages survenus dans leurs parages, trouvèrent le bois nécessaire à la construction de leurs maisons et de leur église.

Voici maintenant la liste des bateaux dont le naufrage, à Pointe-aux-Esquimaux, a procuré des profits à la population.

En 1857, le *Clyde*

Vers la fin d'août 1857, l'année de l'établissement de Pointe-aux-Esquimaux, le *Clyde*, vapeur de la ligne Anchor, fit naufrage sur l'une des îles aux Perroquets de Mingan. La population sauva une quantité d'articles divers qui lui rapporta plusieurs centaines de dollars.

En 1861, le *Norwegian*

Le 9 août 1861, Prosper Cyr, à bord de sa goélette, l'*Alphonsine*, explora les rives nord de l'île d'Anticosti, à la recherche de bois de pin. Il y trouva quantité de marchandises jetées à l'eau par le *Norwegian*, qui avait touché les récifs de White Cliff. La nouvelle se répandit, et plusieurs «barges» de Pointe-aux-Esquimaux se rendirent sur les lieux d'où, après quelques semaines, on rapporta des marchandises pour une valeur de \$4,000 à \$5,000.

En 1861, le *North Briton*

Au cours de l'automne de 1861, le vapeur *North Briton*, de la ligne Allan, fit naufrage sur l'île où s'était jeté le *Clyde*, en 1857. Il fut sauvé,

¹Casiers à homards.

en pièces de mérinos, en beurre, fromage et différentes autres denrées, pour environ \$3,000. Les habitants de Longue-Pointe firent mieux encore, puisqu'un seul d'entre eux (M. Hamilton) rafla pour une valeur de \$8,000.

En 1862, le *Surinam*

Le 4 octobre 1862, à la sortie du havre de Mingan, les goélettes *Victoria* et *Constantine*, en route pour Québec, recueillirent l'équipage du navire *Surinam*; le capitaine K. Andrew l'avait abandonné, en feu et prêt à couler, au large de l'île Quarry. L'équipage fut transporté à Québec par les deux goélettes et l'on reçut, en plus d'une chaloupe, de l'habitacle, des fanaux de position, etc., une somme de \$40 du gouvernement. Le tout se chiffra à \$150.

En 1864, l'*Eagle-Sea-Man*

Le 15 avril 1864, Vital Vigneau, avec le *Wide-Awake*, sauva sur les glaces, au large de la baie Gamache, l'équipage du navire *Eagle-Sea-Man* et le débarqua le 17 à la pointe de l'Ouest. Le capitaine James donna à V. Vigneau ses deux chaloupes, deux compas, deux fanaux de position, une carabine et trois voiles. Malgré la publicité que le capitaine répandit dans les journaux, V. Vigneau ne reçut du gouvernement ni récompense ni décoration.

En 1869

En avril 1869, Julien Boudreau, à bord de sa goélette *Constantine*, trouva sur les glaces une quantité d'objets abandonnés là par un brick de Terre-Neuve écrasé par les glaces. Il rapporta des voiles, une batterie de cuisine, une *cambuse*¹, du pain, du beurre, des fusils, une boîte de médicaments, un sextant, une pendule et des livres de marine. Le tout fut évalué alors à \$200.

En 1872, le *Hunts-Man*

Le 27 mai 1872, une goélette (la *Sainte-Anne*) arrivait de Natashquan pour apprendre à la population de Pointe-aux-Esquimaux qu'un brick était désemparé près de Sainte-Geneviève. Quatre goélettes partirent aussitôt à sa recherche, et, à sept heures ce soir-là, le *Veneleo* et le *Mariner* arrivaient sur les lieux, au large de l'île Saint-Charles. Mais la tempête s'élevant dans la nuit, le navire coula à Niapiska. On en retira 320 loup-marins, 4 fusils, 20 coffres de provisions dans lesquels on trouva le nom du capitaine Robert Dawe et celui du brick *Hunts-Man*. On apprit plus tard qu'au cours de l'été, ce brick avait été brisé par un coup de mer et que trois membres de l'équipage avaient péri; les autres avaient été recueillis par un vapeur loup-marinier. Ce naufrage rapporta à la population de Pointe-aux-Esquimaux environ \$1,200.

¹*Cambuse*: A bord d'un *yack*, caisson à vivres. (Merrien, Jean, 7, p. 127.)

En 1876, cinq goélettes canadiennes

Durant la nuit du 15 au 16 octobre, par un cyclone de vent d'est, cinq goélettes canadiennes firent naufrage sur les îles avoisinant Pointe-aux-Esquimaux:

La *Catarina*, avec le capitaine Tremblay, sur les rochers Sainte-Geneviève;

La *Notre-Dame-de-Lourdes*, avec le capitaine Corriveau, sur l'île Betchewun;

La *Lady Elgin*, avec le capitaine Gaumont, sur l'île Saint-Charles;

La *Sainte-Croix*, avec le capitaine Boily, sur l'île du Défunt Français;

La *Zélia*, avec le capitaine Roger Lavoie, sur l'île du Défunt Français.

Ce dernier se perdit corps et biens, sa goélette, trop chargée, n'ayant pu, comme les autres, se jeter sur la côte.

Ces cinq naufrages rapportèrent à la population de Pointe-aux-Esquimaux de \$2,500 à \$3,000.

En 1884, l'*Elizabeth-Jane*

Le 28 octobre 1884, le brigantin *Elizabeth-Jane*, de Saint-Jean, Terre-Neuve, fit naufrage sur la petite île au Marteau. Comme il portait 1,100 barils de hareng à destination de Québec, le capitaine Taylor en fit sauver la moitié aux insulaires et nolis deux goélettes pour transporter le reste. Le vaisseau fut vendu \$42 et revendu l'année suivante à Phidélme Blouin, de l'île d'Orléans, qui ne réussit jamais à le renflouer. Ce naufrage rapporta \$2,500 à Pointe-aux-Esquimaux.

En 1885, le *Brooklyn*

Au début de novembre 1885, le vapeur *Brooklyn*, de la ligne Dominion, fit naufrage à Beau-Cap (Anticosti). Quelques goélettes de Pointe-aux-Esquimaux s'y rendirent et sauvèrent beaucoup de laine non cardée et d'autres marchandises. Au cours de l'hiver, cinq jeunes gens de l'endroit poursuivirent à nouveau les débris jusqu'à l'île d'Anticosti, mais rapportèrent peu de chose. Ce naufrage laissa environ \$500 à la population.

En 1886, l'*Olivette*

Le 8 août 1886, l'épave de la «barquentine» *Olivette* (290 tonneaux), de Charlottetown (Î. du P.-É.), entraînée et brisée par les glaces sur l'île Saint-Paul, atterrit sur la pointe ouest de l'île Saint-Charles. Elle était chargée d'avoine «en grenier». Elle avait encore ses chaînes et ses ancres, ses bas-mâts avec leurs haubans, mais tout le reste du gréement avait été enlevé. Il fut sauvé de l'avoine pour plus de \$1,200. On la vendait 60 à 70 cents le baril, une fois séchée. Emmanuel Terriau trouva, dans son

avoine, une belle bague dans laquelle était enchâssée une opale. Il l'échangea à un ami contre un baril de farine. Du bateau lui-même, qui était de belle construction, on retira 4,400 livres de cuivre et 20,500 livres de fer, soit une valeur de \$324.

En 1902, l'Indiana

Le 26 juin 1902, un vapeur, de plus de 4,000 tonneaux, s'échoua du côté sud-ouest de l'île Nue de Mingan et dut jeter de l'amiante, du blé et du foin à l'eau pour se renflouer. Les bœufs et les moutons qu'il transportait furent descendus à Mingan par le vapeur *King Edward*; l'*Indiana* était remis à flot le 6 juillet.

De ce naufrage, les habitants de Pointe-aux-Esquimaux sauvèrent du blé pour une valeur de \$2,000 et de l'avoine, pour \$3,000.

7. La chasse au loup-marin

Les Acadiens ont-ils commencé à chasser le loup-marin dans le golfe dès leur établissement à Chéticamp et aux îles de la Madeleine, vers 1765? Chose certaine, c'est qu'en 1800 plusieurs de leurs goélettes s'occupaient à cette industrie. A l'Île-du-Prince-Édouard, par contre, on ne s'est pas servi des goélettes pour chasser le loup-marin, alors qu'à Arichat, on les utilisa jusque vers 1820.

On chassait autour des îles de la Madeleine, de l'île Saint-Paul et entre l'île d'Anticosti et Gaspé. On se rendait très rarement près de la rive nord du Saint-Laurent, et moins encore à l'entrée du détroit de Belle-Île. En 1835, deux goélettes s'y aventurèrent et ne purent retourner aux îles qu'à la mi-juin.

Mais après l'établissement des Acadiens sur la rive nord du fleuve, le loup-marin se déplaça du golfe en direction du détroit de Belle-Île, qu'il fréquenta durant une vingtaine d'années. Vers 1880, il aborda surtout dans le golfe, et l'on en reprit alors la chasse aux îles de la Madeleine.

Vers 1867, si les goélettes de Chéticamp discontinuèrent la chasse au loup-marin, le nombre des chasseurs ne diminua pas pour tout cela, car de Port-aux-Basques, de la côte ouest de Terre-Neuve, d'autres chasseurs surgirent; aussi, de 1875 à 1890, comptait-on une soixantaine de goélettes¹ chassant ce mammifère dans le golfe et au détroit de Belle-Île, sans inclure dans ces statistiques trois vapeurs de Saint-Jean (T.-N.).

C'est à ces derniers qu'on attribua la diminution du loup-marin dans les parages, parce que les vapeurs pouvaient parcourir le golfe et le détroit en moins d'une semaine, ce pendant que les goélettes restaient parfois prises dans les glaces une partie du printemps. Aussi, vers 1906, ne voyait-on plus guère que des Terre-Neuviens poursuivre le phoque assidûment dans ces eaux.

¹Les goélettes de Pointe-aux-Esquimaux, de Natashquan et de Betchewun formaient plus de la moitié de cette flotte, les autres venant des îles de la Madeleine et de la côte ouest de Terre-Neuve.

Voici maintenant comment les Acadiens nous disent avoir chassé¹ le loup-marin: au fusil et au bâton. La chasse au fusil se pratiquait tantôt en canot, tantôt à pied.

Chasse en canot

On utilisait le canot, bien entendu, lorsque le passage entre les glaces n'était pas d'accès trop difficile. Deux hommes y prenaient alors place, le tireur à l'avant, le canotier à l'arrière.

Lorsque les loups-marins n'étaient pas trop effrayés, les deux hommes pagayaient vigoureusement jusqu'à une cinquantaine de pas de la pièce de glace² sur laquelle reposaient les phoques. Arrivés à ce point, les deux hommes s'écrasaient autant qu'ils le pouvaient au fond de leur canot: le tireur préparait ses deux fusils, le canotier pagayait lentement jusqu'à une distance de dix à vingt-cinq pas. Le tireur n'avait parfois déclenché qu'un seul coup que les loups-marins avaient déjà plongé à l'eau. A d'autres moments, il pouvait avoir le temps de décharger les deux coups de ses deux fusils, et même de recharger une seconde fois³. On accostait ensuite la glace, et pendant que le tireur chargeait à nouveau ses fusils, scrutait les environs pour trouver d'autres proies sur les glaces, le canotier levait les graisses des loups-marins et les plaçait dans le canot. On continuait ainsi jusqu'à ce que le canot eût sa charge⁴, qu'on transbordait ensuite dans la goélette.

Chasse au fusil, à pied

On chassait au fusil, à pied, lorsque les glaces étaient trop rapprochées pour livrer passage à un canot, ce qui n'empêchait cependant pas les loups-marins de s'échapper quand même entre les glaces. On partait alors, deux tireurs ensemble, armés chacun d'un fusil. On s'embusquait le plus possible derrière les *bouscueils*⁵; s'il ne s'en trouvait pas pour masquer la venue des chasseurs, on avançait sur les genoux, ou à plat ventre. (Le chasseur était toujours vêtu de blanc.) Lorsque les loups-marins étaient à portée de mire, chacun choisissait le sien, et l'on tirait ensemble. On levait ensuite les graisses et, si la quantité était considérable, on les empilait en petits monticules qu'on entourait de balises. Le lendemain, ou le plus tôt possible, on venait les ramasser; mais il va de soi qu'on préférerait rendre à bord le profit de sa chasse le même jour; lorsque les glaces n'étaient pas trop entassées, les goélettes pouvaient suivre d'assez près les chasseurs, ce qui leur était d'un précieux secours.

¹Quand on partait pour faire la pêche au loup-marin, il y avait des fois encore bien des glaces et la goélette pouvait quasiment plus avancer. On sautait sur une glace tous ensemble, jusqu'à ce qu'elle casse. Pour s'encourager on chantait «La touée a mené les pourceaux» ou «Les moutons sont sur la plaine». (Enregistrements Roy 184 et 403.)

²Une pièce de 20 pieds carrés peut en porter parfois une douzaine.

³Six coups de fusil ont déjà rapporté 13 loups-marins à un bon tireur.

⁴La charge d'un canot est d'environ une douzaine de gros loups-marins, selon qu'ils sont gras ou maigres. S'ils sont petits, on en prend une vingtaine.

⁵Amoncellement de glaces.

Quand on partait en goélette, au mois d'avril, pour faire la chasse au loup-marin, des fois qu'i y avait encore b'n des glaces, et la goélette pouvait quasiment p'us avancer. Dans ce temps-là, on sautait d' la goélette — une p'tite gang d'hommes — su' une glace, p'is on essayait de la casser pour clairer le ch'min pour que la goélette puisse avancer. On sautait ensemble su' la glace, jusqu'à temps qu'a' casse. Pour s'encourager, on chantait:

*Les moutons sont su' la plaine,
Ô digue dondaine,*

*Ils se sont mis-t-à ginguer,
Ô digue dindé.*

*Les moutons sont su' la plaine,
Ô digue dondaine,*

*Ils se sont mis-t-à hurler,
Ô digue dindé.*

*Ils se sont mis-t-à ginguer,
Ils se sont mis-t-à sauter.*

*Les moutons sont su' la plaine,
Ils se sont mis-t-à crier.*

*Les moutons sont su' la plaine,
Ils se sont mis-t-à sauter.*

Quand on criait «Bang», on donnait un bon coup et la glace fendait. On sautait t'ut suite à bord de la goélette pour pas s' noyer. On chantait aussi:

*La touée a m'né hier à soèr, (bis)
Elle a mené des p'tits pourceaux,
Hi-a-hi, hi-a-hein, hi-a-ho,
Elle a mené des p'tits pourceaux,
Hi-a-ho.*

La chasse au bâton

Lorsque l'agglomération des glaces était telle qu'elle laissait à peine entrevoir un filet d'eau, c'est avec un bâton que l'on chassait le phoque. Sur 100 loups-marins réunis sur une glace¹, on pouvait alors en tuer de 50 à 60 avant qu'ils aient pu se traîner à la mer. Par contre, si l'eau, qu'on n'avait pas prévue, divisait trop largement les glaces, le rendement de la chasse baissait à 10 ou 15 p. 100.

Mais lorsque les conditions étaient bonnes, dix hommes pouvaient tuer² de 150 à 200 loups-marins en moins de dix minutes. Après un tel

¹La glace peut avoir une surface de plusieurs centaines de pas, et même de plusieurs milles.

²Après avoir cerné une quantité suffisante de loups-marins, les chasseurs se lèvent et attaquent ensemble.

carnage toutefois, ces hommes, qui avaient bâtonné les loups-marins de gauche et de droite, se jetaient ensuite à plat ventre sur les glaces, pour se reposer et pour ne pas effrayer leurs proies encore à proximité d'eux.

En 1860, l'équipage de deux goélettes bâtonna, en deux heures, sur une même pièce de glace d'environ un mille et demi de superficie, 1,270 loups-marins. En 1871, trois équipages exterminèrent 2,000 loups-marins de dix heures le matin à cinq heures le soir. En 1872, trois équipages en bâtonnèrent plus de 3,000 en cinq heures. En 1886, trois équipages en abattirent 3,200 en cinq heures; et encore, durent-ils s'interrompre parce qu'ils avaient déjà leur cargaison¹.

L'équipage d'une goélette de 30 tonneaux² se composait de dix hommes: le capitaine (ou «l'homme de bord»), le «couque»³, huit chasseurs pour quatre canots. Si la goélette était plus grande, on ajoutait un canot, ce qui portait à douze les membres de l'équipage. Celles de moins de 30 tonneaux prenaient huit hommes et trois canots; les plus petites, — de 20 tonneaux et moins, — six hommes et deux canots.

A la goélette on réservait une part et demie des revenus. Le «couque» recevait alors un loup-marin sur cent, les dépenses non comprises. Après 1865, il toucha 2 p. 100, le reste de l'équipage se divisant les profits en parts égales. Le propriétaire d'une goélette embauchait parfois «de moitié» un ou deux hommes, fournis de tout ce dont ils avaient besoin (sauf le tabac): provisions, munitions et fusils; et ils ne payaient qu'une part à la goélette. Par exemple, l'équipage de quatre canots correspondait à dix parts et demie, mais l'homme qui était «de moitié» partageait dans la proportion de dix. Cette entente ne concernait que son fournisseur, sans affecter le reste de l'équipage.

8. La chasse à la baleine

On a cru à tort — même en Gaspésie — que les habitants de la rive nord du Saint-Laurent s'étaient adonnés à la chasse à la baleine. Nous avons appris sur les lieux que surtout les Gaspésiens s'étaient occupés à cette industrie. Ils n'auraient cependant pas commencé à le faire à la fin du XVIII^e siècle, mais au début du XIX^e. En 1811, M^{sr} Plessis mentionne trois goélettes du bassin de Gaspé employées à cette chasse; l'une d'elles avait alors tué neuf baleineaux.

Les équipages, composés de quinze ou seize hommes, se répartissaient de la façon suivante: deux «barges», montées chacune par six hommes, comprenaient le harponneur, les quatre nageurs, le timonier et un homme que l'on débarquait là où il y avait une fonderie, c'est-à-dire soit à Mingan, à l'île Saint-Charles ou au Mécatina; nous ne pouvons prouver qu'il y en

¹Quand on arrivait, le soir, on tirait autant de coups de fusil qu'on avait de centaines de loups-marins. (Enregistrement Roy 184.)

²Le tonnage variait entre 30 et 40 tonneaux.

³Autrefois, aux îles de la Madeleine, on ne prenait pas de «couque» à bord; «l'homme de bord» préparait les repas en l'absence des chasseurs. C'est en 1856 que Vital Vigneau, Jean Boudreau et quelques autres commencèrent à se payer ce luxe.

«Couque»: voir «coq», page 181.

eut une à Sept-Îles à cette époque; on ne nous a mentionné que la compagnie *Steam Whaling* qui, en 1904, se fixa à cet endroit pour chasser, sur le *Falkan*, avec des bombes explosives. L'équipage, en partie norvégien, tua soixante-cinq baleines au cours de cette saison.

En 1884, le commandant Wakeham, à bord de la *Canadienne*, en trouva une de 10 pieds de longueur, qui était morte depuis quelque temps. Il la donna à fondre à P. Vigneau, de Pointe-aux-Esquimaux, qui en retira 1,680 gallons d'huile; les fanons, qui se vendaient alors environ \$10 le quintal, pesaient 650 livres.

Entre les années 1800 et 1865, l'huile se vendait de 90 cents à \$1 le gallon (mesure de vin¹). Vers 1870, l'huile de pétrole étant devenue d'usage général pour l'éclairage des phares, une diminution importante se fit sentir dans le prix des huiles de baleine et de loup-marin. La chasse ayant, d'autre part, considérablement régressé, on l'abandonna. Le capitaine Tripp fut l'un des derniers à s'y intéresser jusqu'en 1893².

Par ordre d'ancienneté, voici les noms des principaux capitaines baleiniers qui ont alors chassé dans le golfe: William Harbour, Félix Doyle, William Annett, William Baker, Charles Steward, Charles Patterson, Frederic Coffin, Henry Suddard, John Ascah, Joseph Tripp, Jos. Baker.

9. La chasse aux animaux à fourrure et au gibier

La dernière année de grande chasse sur la rive nord du Saint-Laurent remonte à 1855-1856. Furent aussi considérés comme de bonnes années de chasse les hivers 1859-1860, 1872-1873, 1896-1897, 1897-1898. Les hivers 1864-1865, 1877-1878, 1882-1883, 1883-1884, 1890-1891 furent moins heureux, et les autres années, nulles.

Mais en octobre 1855, à Kegashka, les martres et les renards sortis au rivage formaient de véritables troupeaux³, si affamés qu'ils s'entre-mangeaient. Cilas Boudreau raconta au père de l'un de nos informateurs qu'il avait vu, le matin, ces renards venir manger dans l'auge qui servait à nourrir ses porcs.

On rapporta aussi qu'à Natashquan, le long des rivières où les employés de la Compagnie de la Baie-d'Hudson avaient laissé de la saumure pour saler le saumon, on trouva jusqu'à douze martres noyées dans les cuves.

A Mingan, les vieillards parlent encore de M. McKenzie qui, de la lucarne de sa maison, s'amusait à tuer les renards. Pour rendre plus passionnant son jeu, il avait suspendu un morceau de baleine à sept ou huit pieds de terre, afin d'y faire sauter ses proies.

¹C'est en 1882 que l'on adopta le gallon impérial.

²A la fin de septembre et au début d'octobre 1896, il a cependant été vu une quantité extraordinaire de grosses baleines («Funers», «Sulphur», «Hump-back») en deçà des îles de Mingan, au havre. C'était la première fois qu'on les apercevait aussi près de terre à cet endroit.

³Les vieillards de la région comparent (de oui-dire) cette année de chasse à celle de 1810, lorsque les renards blancs et les renards bleus sortirent en si grand nombre qu'il en fut pris 300 à Mingan.

A cette époque, la population ne possédait pas encore — ou très peu — de pièges. On dit qu'Isidore Giasson en avait acquis huit, les tendait tous les jours et rapportait huit renards chaque matin.

De leur côté, les deux familles Rochette d'Agwanus et de Nabesipi, ainsi que la famille Tanguay de Watsheeshoo en tuèrent chacune pour une valeur de plus de \$2,000 au cours de l'hiver.

C'était à l'époque (de 1854 jusque vers 1890) où les renards se vendaient environ \$60 chacun. En 1890, on pouvait obtenir \$70 pour un beau renard; en 1895 (de M. Kakas des États-Unis), de \$100 à \$120; en 1900 (de Johanne Beetz), de \$250 à \$300. C'est alors que la compagnie Revillon Frères, de Paris, entra en concurrence avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson et qu'il fut payé \$700 et même \$1,135 pour un seul renard. Aujourd'hui, ils se vendent \$5.

Toutes les pelleteries furent d'ailleurs payées en proportion. Aussi, dans la seule paroisse de Havre-Saint-Pierre, le total des prises, au cours des vingt-cinq premières années qui suivirent sa fondation (soit de 1857 à 1882), s'établit comme il suit: 39,328 loups-marins, 222 renards, 19 loups-cerviers, 3 carcajous, 9 loutres, 18 castors, 58 martres, 99 visons et 141 rats musqués. Et voici quelle était, de cinq ans en cinq ans, la population:

| Année | Familles | Âmes |
|-------|----------|------|
| 1860 | 28 | 185 |
| 1865 | 82 | 415 |
| 1870 | 104 | 550 |
| 1875 | 140 | 814 |
| 1880 | 170 | 954 |
| 1885 | 180 | 975 |

C'est toutefois en 1919 que les prix atteignirent leur maximum: le rat musqué passa à \$3; le loup-cervier, à \$80; la belette, à \$2 et \$3. Aujourd'hui, la belette se vend 10 cents; le loup-cervier, \$2; le rat musqué, 50 cents. Seuls le vison et la loutre ont été maintenus à un prix raisonnable, soit à \$30 et \$25 chacun.

Mais la chasse a régressé, et même les chasseurs de quarante ans — qui ont, eux aussi, connu de belles chasses — ne trouvent plus grand attrait dans la forêt. Ainsi, en 1957, un seul vison a été tué à Baie Johanne Beetz; la même année, à Romaine, seuls deux loups-cerviers ont été capturés par un chasseur qui avait couru le bois d'octobre à janvier. De chevreuils et d'originaux, il n'est pas question, et le caribou, on le trouve loin du littoral.

Mais la diminution de la chasse était à prévoir par les observateurs d'alors. On exterminait sans compter et à n'importe quel prix, se servant de poison pour les renards, de chiens à la recherche des nids, de pioches pour briser les terriers, etc. Ce qui contribua cependant le plus gravement à l'extermination de certains gibiers, ce fut le charroyage des œufs.

10. Le charroyage des œufs

C'est à l'initiative d'un seul chasseur (que nous ne pouvons nommer) qu'il faut remonter pour parler du charroyage des œufs, qui commença en 1815. Cette dévastation s'ouvrit entre le cap Wittle et la baie de Coochoo, au rocher Vert. Peu à peu, l'industrie prit de l'ampleur, et l'on vit des braconniers rafier d'un seul voyage¹ huit à dix barils d'œufs d'une seule petite île. Ces œufs (de marmette²) étaient transportés à Halifax et vendus à l'armée ou à la marine, à raison de 50 à 60 cents la douzaine.

Entre les années 1825 et 1830, les Acadiens ayant abandonné le métier, les Néo-Écossais les remplacèrent; leur acharnement à lever les œufs devint si passionné que, pour empêcher des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis de débarquer sur la grande île des pointes Sainte-Marie, ils tirèrent un jour (en 1828) sur ces derniers, en blessant trois et en tuant un.

Jusqu'en 1860, les charroyeurs d'œufs ne furent pas gênés dans leurs opérations. Mais dès que le nombre de pêcheurs s'accrut le long de la Côte et que les plaintes des individus et des missionnaires s'attaquèrent aux braconniers, une loi de prohibition fut imposée pendant une certaine période de l'année. On raconte que vers 1864, un pauvre homme — ignorant tout des dernières lois — offrit au garde-chasse quelques œufs de la provision qu'il rapportait. Ce dernier — le commandant Fortin — l'obligea à payer l'amende. Indignée de cette injustice, la population de l'endroit rencontra le commandant pour lui reprocher de s'être attaqué à cet homme alors qu'une goélette braconnait dans les parages des pointes Sainte-Marie, détruisant les trois quarts des gibiers à elle seule. Le commandant, tenu de se rendre sur les lieux, saisit l'*Ocean Bride*, qui fut vendue à l'enchère à Gaspé.

Cette saisie éreinta le commerce des charroyeurs d'œufs, même si, jusqu'en 1872, deux petites goélettes de la Nouvelle-Écosse fréquentaient encore à cet effet Wapitagan et les pointes Sainte-Marie. En 1875 cependant, le métier était complètement abandonné, grâce à quoi fut évitée l'extinction complète de certaines espèces d'oiseaux.

Et il en fut ainsi pour tous les gibiers. Si, par exemple, une seule famille de chasseurs pouvait, vers 1864, tuer 600 lièvres en une seule saison, on raconte que, dix ans plus tard, tous les chasseurs réunis du même village n'en rapportaient qu'une douzaine.

11. La culture et l'élevage

La culture sur la rive nord du Saint-Laurent n'a jamais été et ne sera jamais prospère, le climat, le sol et la répartition des terres ne s'y

¹On se rendait alors sur les lieux dans une chaloupe d'une vingtaine de tonneaux montées par quatre ou cinq hommes.

²La marmette (*Uria aalge*) ne fait pas de nids, mais pond sur le galet nu. Un de nos informateurs nous a raconté, en parlant de la fécondité de ces oiseaux, que son père a déjà ramassé (en juillet 1871) plus de 2 barils d'œufs sur une surface de 30 pieds et tué 500 marmettes au bâton. Car lorsqu'on les surprend dans les crans, a-t-il ajouté, elles ne peuvent s'envoler avant d'avoir couru une vingtaine de pas.

prêtant pas. Telle est l'opinion de nos informateurs et même celle de certains auteurs qui ont écrit sur le sujet¹.

Un peu partout le long de la Côte, on a attribué cet échec à l'exiguïté des terres, qui comptent généralement de une à deux acres chacune. A d'autres endroits, notamment à Tête-à-la-Baleine, un informateur nous disait: *Ici, le salin est resté dans la terre depuis qu'elle a été recouverte d'eau...*

Quoi qu'il en soit, si l'on regarde la partie orientale de la Côte, il n'est pas besoin de longues études pour conclure à la maigreur de la culture dans cette région. Car là où les villages ne sont pas construits sur le roc vif, seuls quelques jardins potagers s'étiolent ici et là. De Blanc-Sablon à Romaine inclusivement, nous n'avons cependant vu aucun de ces jardins². Mentionnons ceux d'Aganish et de Natashquan, tout en précisant qu'à ces derniers endroits, seules huit à dix familles en retirent quelque avantage. Le beau village de Havre-Saint-Pierre n'en compte pas ou presque pas; et nous pourrions en dire autant de la région de Longue-Pointe de Mingan, pourtant plus favorisée.

Quant à l'élevage, voici un tableau incomplet, mais qui déjà pourra renseigner le lecteur. Nous pouvons ajouter qu'au cours de deux étés de travail sur la Côte, nous avons pu boire un seul verre de lait, à Aganish. Voulant en boire davantage au cours de notre dernière saison d'enquête, nous avons dû en commander à Montréal, d'où il nous arrivait par le bateau qui passait tous les quinze jours. Et il coûtait 50 cents la pinte.

| Endroit | Bœuf | Chien | Cochon | Cheval | Mouton | Poule | Vache |
|---------------------------------|------|-------|--------|--------|--------|----------|-------|
| Tête-à-la-Baleine..... | 0 | — | 0 | 0 | 0 | — | 0 |
| Natashquan..... | 0 | 45 | — | 3 | 0 | env. 125 | 1 |
| Sept-Îles..... | — | 250 | — | — | — | — | 3 |
| Romaine..... | 0 | — | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Magpie..... | 10 | — | — | 4 | — | — | 6 |
| Rivière-au-Tonnerre... | — | — | — | — | — | — | 4 |
| Rivière-Saint-Jean.... | 4 | — | — | 2 | — | — | 2 |
| Aganish..... | — | 100 | 0 | 8 | — | 30 | 8 |
| Baie Johanne Beetz... | — | 65 | 0 | 3 | — | 45 | 0 |
| Baie-Rouge..... | — | 200 | — | — | — | — | 0 |
| Havre-Saint-Pierre.... | 0 | — | 0 | 5 | 0 | — | 0 |
| Mingan..... | — | — | — | — | — | — | 1 |
| Longue-Pointe de Mingan..... | — | — | — | — | — | — | 16 |

Pour mieux comprendre le problème de l'élevage sur la Côte, prenons le récit d'un groupe d'informateurs de Havre-Saint-Pierre et voyons comment les choses se sont passées dans leur village.

Au cours des premières années qui suivirent l'établissement de Havre-Saint-Pierre, on possédait peu de bœufs et de chevaux, «parce que le bois

¹Cf. Huard, 5, p. 411.

²Nous exceptons ceux de Forteau Bay (en face du détroit de Belle-Île, Terre-Neuve)—à peine enracinés dans un sable que de hautes barricades protègent contre les vents—et celui du curé de Tête-à-la-Baleine.

était encore sous la main», précisent-ils. (C'est donc dire qu'on ne pensait aux bestiaux qu'en fonction du charroyage du bois.) En 1863, on comptait cependant cinq ou six bœufs et trois chevaux, qu'on avait transportés des îles de la Madeleine. Un seul bœuf pouvait charroyer le bois nécessaire à cinq ou six familles. Les bœufs étant d'un coût moins élevé et d'entretien plus facile que les chevaux, on en augmentait le nombre — il fallait les acheter à Québec — selon les besoins, mais avec parcimonie, à cause de la rareté du foin, que l'on devait parfois faire descendre de Québec. De 1871 à 1872, quelques autres chevaux furent transportés des îles de la Madeleine, mais deux ou trois ans plus tard, il n'en restait plus un seul.

C'est en 1864 que quelques familles commencèrent à charroyer leur bois avec des chiens; elles en gardaient un ou deux, rarement trois. En 1890, on comptait 60 à 65 bœufs, mais en 1893 ils furent tous tués (excepté trois ou quatre) pour être remplacés par les chiens. Comme il fallait, à cette époque, s'éloigner en forêt pour rapporter le bois de chauffage, on nous explique que seuls les chiens pouvaient voyager sur une neige à peine durcie sans risque de s'enfoncer comme l'auraient fait les bœufs.

Jusqu'à cette époque, les trois quarts des familles élevaient un ou deux pores chacune. Mais bientôt arrivèrent les chiens, qui les dévorèrent comme ils dévoreraient les vaches et les poules; il fallut les tuer. Nous ne mentionnons pas les moutons, car ceux que les premiers colons ont transportés des îles de la Madeleine ont été tués trois ans plus tard. On dit que «le jeu ne valait pas la chandelle».

Après 1895, on commença à faire descendre des chevaux de Québec, et ces derniers furent appréciés pendant quelque temps. Mais on revint au règne des chiens, qui existe encore, surtout de Natashquan à Blanc-Sablon.

Les habitants de la Côte expliquent l'absence de bestiaux sur leur domaine par le manque de pâturage. Il y a quelques années encore, lorsqu'on pouvait les laisser paître à leur guise, n'importe où sur les terres communales, les difficultés prenaient moins d'importance, nous disent les uns, tandis que d'autres nous expliquent que les chiens décimaient alors les troupeaux.

Il reste que le problème actuel a surgi du manque de pâturage; lorsque les automobiles ont commencé à se faire plus nombreuses sur la Côte, les conseils municipaux¹ ont imposé une loi pour la prévention des accidents: une clôture devait entourer chaque terrain, afin que les bestiaux ne circulent pas dans la rue. Du fait, les animaux ne pouvaient ni brouter le long du «chemin du roi», ni être alimentés raisonnablement dans leur enclos.

II—LES COMMUNICATIONS

Aux différents obstacles dressés sur la route des pionniers de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, ajoutons le manque de communications.

Pour ne mentionner que Pointe-aux-Esquimaux, village établi en 1857, il a fallu attendre 1872 pour recevoir, de Gaspé, le premier courrier sub-

¹Il n'en existe cependant pas en bas de Natashquan.

ventionné par le gouvernement¹, alors qu'à Lourdes de Blanc-Sablon cet appui n'intervint qu'en 1879. Et encore là n'était pas établi un service parfait le long de la Côte: en 1910, pas d'échange de courrier de l'été avec Gaspé; en 1917, le courrier arrivait trois fois par mois, et en 1918, il subissait un retard de deux mois. Dans l'entre-temps, notamment en 1900, on était soumis à des régimes d'austérité privant parfois la population, durant des mois, de toute matière postale autre que les lettres et les journaux.

Ce n'est qu'en octobre 1889, trente-deux ans après son établissement, que Pointe-aux-Esquimaux reçut de Québec sa première dépêche télégraphique. Cet événement précédait de trois ans le premier scrutin organisé pour le choix d'un député fédéral.

Pendant que se créaient ainsi des communications avec l'extérieur, la situation s'améliorait peu à peu sur place. En est une preuve la fabrication du premier corbillard (on s'est servi d'une charrette pour le confectionner) en 1899. Mais il fallut attendre jusqu'en 1906 pour voir apparaître les deux premières voitures à quatre roues. Celles-ci précédèrent de six ans les moteurs dans les barques de pêche, et du même nombre d'années l'apparition des bicyclettes.

Aujourd'hui le progrès s'est fait davantage sentir, sans que l'on puisse toutefois (sinon de Mingan à Sheldrake) communiquer d'un village à l'autre par téléphone, ni s'éclairer à l'électricité (surtout de Natashquan à Blanc-Sablon), ni voyager par terre jusqu'à Blanc-Sablon, si ce n'est en cométique², l'hiver. Les seules routes carrossables (sur un parcours de plus de 500 milles) couvrent la distance séparant Sheldrake de Mingan (environ 45 milles), Aguanish de Natashquan (14 milles), Bradore de l'Anse-au-Loup, Labrador terre-neuvien (30 milles). On trouvera dans les autres villages de vagues voies tracées pour la circulation, mais sans communication avec l'extérieur, ce qui n'empêche pas les autochtones de se procurer des voitures de promenade, des camions et camionnettes; on en compte une centaine à Havre-Saint-Pierre, qui ne possède qu'une route d'une dizaine de milles tracée en 1939 en direction de Mingan; onze milles demandent encore à être ouverts pour relier ces deux villages.

Il reste que la grande amélioration des temps modernes date des environs de 1942, alors qu'un service d'avions commença à desservir les différents postes de la Côte. Il est vrai qu'en 1957 le brouillard nous a déjà fait attendre un avion durant dix jours, ce qui valait tout de même mieux que d'effectuer un trajet de 115 milles sur le pont d'une petite barque (celle du facteur) battue par la pluie et la mer, ou que de payer 40 dollars à un pêcheur pour franchir 15 milles en mer³.

¹Avant ce temps, on payait un dollar à la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour l'expédition d'une lettre.

²Ce mot, d'origine apparemment esquimaude, désigne un traîneau tiré par des chiens. L'équipe, variant de cinq à sept, parcourt fort bien 70 milles par jour.

³Ces expériences nous avaient un peu contrariée, à cause surtout de l'équipement technique que nous transportions.

Malgré ses chemins tantôt raboteux, tantôt tracés dans un sable où l'on enfonce à mi-jambes, ses côtes de galets nus, son cruel isolement, ce coin austère du Canada a tout de même ménagé et ménagé encore à ses habitants des plaisirs inconnus de ceux qui se carrossent confortablement dans leur cité. Pour ne donner qu'un exemple, rappelons l'aventure (encore fraîche à la mémoire) des sept gais lurons de Lourdes de Blanc-Sablon se rendant à Natashquan; la petite barque à voiles de ces derniers, en route pour les «chantiers»¹ de l'île d'Anticosti, ne pouvait tanguer à plus heureuse allure. Tout le long de leur parcours, ces bûcherons débarquaient dans chaque village, faisant tourner dans leurs bras vigoureux les belles filles, entraînées non seulement par les plus beaux airs de danse, mais grisées par cette aventure imprévue qui devait nourrir leurs souvenirs pendant longtemps.

RÉSUMÉ

The purpose of this publication is to describe briefly why the Acadians settled on the north shore of the St. Lawrence River; what influences affected them; and how, as a consequence, the environment contributed its local colour to the folklore of that region. In short, it is an introduction to the various folklore studies which will be successively published.

In this preliminary work, the author, in describing the situation through a knowledge of the people and the oral tradition, does not follow the discipline of the historian or economist, but only that of the folklorist.

Though there is much valuable information in unpublished written sources of reference, this present study will enlighten the reader on the possibilities of documenting works in progress or of undertaking investigations in a field not yet reviewed. Not only will this report rescue from oblivion some century-old data that would otherwise be lost, but it will also be a reliable instrument for anyone wishing to study the present population in the light of the past.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CARBONNEAU, HECTOR. *Le Parler qu'il ne faut pas laisser mourir. Liaison*, n° XXI et XXII. Montréal, *Servir*, 1949, 30 p.
2. DAVIAULT, PIERRE. *Propos sur notre français. Montréal, la Patrie du dimanche*, 1^{er} février 1959.
3. FAUCHER DE SAINT-AURICE, N.H.E. *Les Îles. Montréal, Cadieu et Derome*, 1886 (?), 185 p.
4. *Glossaire du Parler français au Canada. Québec, L'Action sociale*, 1930, 709 p.
5. HUARD, ABBÉ V.-A. *Labrador et Anticosti. Montréal, Beauchemin*, 1897, 505 p.
6. MARTINEAU, ALFRED. *Esquisse d'une histoire de Saint-Pierre et Miquelon. Paris, Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. XXI, 1928, p. 677-720.

¹Chantier, s.m.:

1° Exploitation forestière (action d'exploiter une forêt; lieu où l'on exploite le bois d'une forêt). Ex.: Chemin de chantier = chemin d'exploitation. — Faire chantier = exploiter une forêt, ou travailler à une exploitation forestière. — Homme de chantier = bûcheron.

2° Quartier général des hommes qui travaillent à une exploitation forestière. (*Glossaire du Parler français au Canada*, 4, p. 188.)

7. MERRIEN, JEAN. *Dictionnaire de la mer*. Paris, Robert Laffont, 1958, 643 p.
8. PLESSIS, M^{sr} JOSEPH-OCTAVE. *Journal de deux voyages apostoliques dans le golfe Saint-Laurent et les provinces d'en bas, en 1811 et 1812*. *Foyer canadien*, vol. 3, 1865, 206 p.
9. PUYJALON, HENRY DE. *Récits du Labrador*. Montréal, Imprimerie canadienne, 1894, 143 p.
10. ROCHETTE, EDGAR. *Notes sur la Côte nord du bas Saint-Laurent et le Labrador Canadien*. Québec, le Soleil, 1926, 131 p.
11. ROUILLARD, EUGÈNE. *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes, empruntés aux langues sauvages, avec carte indiquant les territoires occupés autrefois par les races aborigènes. Étymologie, traduction et orthographe*. Québec, 1906, 410 p.
12. ROY, PIERRE-GEORGES. *Les Noms géographiques de la province de Québec*. Lévis, 1906, 514 p.

